

# ETUDE DES PRAIRIES DE FAUCHE

Site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon

décembre 2010

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

Chambre d'Agriculture de l'Isère  
40, avenue Marcellin Berthelot  
38036 Grenoble Cedex 2  
Tél : 04 76 20 68 98

TERRES d'**a**VENIR



## Sommaire

### Préambule : Objectif de l'étude et méthode employée. 5

Le contexte.....	5
Les objectifs de l'étude.....	6
Méthodologie de l'étude.....	6

### 1ère partie :

### État des lieux de l'agriculture sur le site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon.....8

Le contexte du site Natura 2000.....	8
Les caractéristiques principales de l'agriculture du site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon.....	10
Quelques chiffres repères sur le site Natura 2000.....	10
Une origine locale des exploitations.....	12
Une taille variable des exploitations.....	12
Une agriculture adaptée au territoire de montagne.....	13
Une orientation vers l'élevage bovin et ovin viande.....	13
Le site Natura 2000 ne fonctionne pas de manière isolée.....	15
Le pâturage et la fauche, principales utilisations de l'espace agricole....	16
Le pâturage est diversifié en espèce.....	18
Une agriculture dynamique et ancrée au territoire.....	20
Un régime de fonctionnement dynamique.....	20
L'activité agricole constitue la base du revenu des foyers agricoles.....	20
La majorité des exploitations se diversifient.....	21
Une agriculture ancrée au territoire.....	23
Un foncier relativement stabilisé.....	23
Un avenir incertain des activités agricoles .....	25
Un maintien des activités mis en doute.....	25
Les principales contraintes de l'agriculture.....	27
La topographie.....	27
La dynamique de végétation.....	29
La présence de ravageurs.....	29
Le morcellement des parcelles.....	29

### 2ème partie :

### Comment l'agriculture permet-elle de répondre aux enjeux de conservation des prairies du Site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon ?.....30

De part sa présence et son rôle d'entretien.....	31
Maintenir l'agriculture déjà présente.....	31
Accompagner l'installation et la transmission des exploitations.....	33
Sécuriser l'outil de production.....	33
Mettre en place une agriculture sur les prairies non exploitées.....	34
De part ses pratiques agricoles respectueuses.....	36
Le pâturage et la fauche permettent l'entretien des prairies.....	36
Un entretien manuel ou mécanique complémentaire.....	38
Peu de prairies d'intérêt communautaire sont retournées.....	38
Peu de prairies d'intérêt communautaire sont épandues.....	38

<b>Existence de nombreux freins à la mise en place de MAEt :.....</b>	<b>40</b>
État des lieux des contractualisation sur le site Natura 2000.....	40
L'engagement potentiel des agriculteurs : un bilan mitigé.....	40
Une vision du Parc National des Écrins assez négative et une confusion dans les dispositifs.....	42
Une méconnaissance du dispositif des MAEt.....	43
Un système de subvention trop contraignant et non pérenne.....	43
<b>Les types de MAEt à mettre en place .....</b>	<b>44</b>
Retarder les dates de fauche et de pâture.....	44
Limiter ou interdire la fertilisation organique et minérale.....	44
Améliorer la gestion pastorale .....	45
Maintenir l'ouverture ou ré-ouvrir les milieux en déprise.....	45
Entretien des haies.....	45
Élaboration des MAEt.....	45
<b>Conclusion.....</b>	<b>48</b>

## Index des illustrations

Carte 1: Localisation du Site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ».....	9
Carte 2: Exploitations agricoles du site Natura 2000.....	11
Carte 3: Systèmes de production.....	14
Carte 4: Utilisation de l'espace agricole.....	17
Carte 5: Types de pâturage.....	19
Carte 6: Stratégies d'activités.....	22
Carte 7: Modes de faire-valoir.....	24
Carte 8: Age et devenir des exploitations.....	26
Carte 9: Contraintes et potentialités des exploitations.....	28
Carte 10: Risque de déprise.....	32
Carte 11: Maintenir l'agriculture sur les prairies d'intérêt communautaire.....	35
Carte 12: Niveau d'intensité d'utilisation.....	37
Carte 13: Maintenir des pratiques respectueuses.....	39
Carte 14: Volonté de mettre en place des MAEt.....	41
Carte 15: Thématiques à prendre en compte dans les MAEt.....	47
Diagramme 1: Origine des exploitations agricoles.....	12
Diagramme 2: SAU des exploitations agricoles.....	12
Diagramme 3: Surfaces exploitées.....	13
Diagramme 4: Systèmes de production.....	13
Diagramme 5: Répartition de la SAU dans et hors site Natura 2000.....	15
Diagramme 6: Utilisation de l'espace.....	16
Diagramme 7: Régime de fonctionnement des exploitations.....	20
Diagramme 8: Stratégies d'activité.....	21
Diagramme 9: Mode de faire valoir.....	23
Diagramme 10: Age et devenir des exploitations.....	25
Diagramme 11: Engagement potentiel des agriculteurs dans des MAEt.....	40
Schéma 1: Les différentes étapes de l'étude.....	6
Schéma 2: Typologie des agriculteurs et image du PNE.....	42
Schéma 3: Bilan - Préservation des prairies par l'agriculture.....	49



## Préambule : Objectif de l'étude et méthode employée

### Le contexte

Le Parc National des Écrins est chargé de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 8201753 intitulé « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon », situé dans la zone optimale d'adhésion du Parc National des Écrins.

Parmi les habitats d'intérêt communautaire prioritaire du site figure un habitat riche en biodiversité, représentatif du site et dont l'état général de conservation est bon : les « prairies de fauche » (prairies maigres de fauche de l'*Arrhenatherion elatioris* et prairies de fauche de montagne du *Trisetum-polygonum*). Ces prairies de fauche présentent un grand intérêt patrimonial, paysager et de conservation d'espèces végétales et animales associées.

## Les objectifs de l'étude

Cependant, cet habitat caractéristique des basses vallées de montagne tend à se dégrader. En effet, les prairies de fauche, floristiquement riches, sont en forte régression en raison de l'intensification des pratiques agricoles ou au contraire, par abandon de la gestion traditionnelle.

Le Parc National des Écrins, en collaboration avec ses partenaires, souhaite réaliser une étude opérationnelle sur le système de fonctionnement des habitats du site Natura 2000, dont celui décrit précédemment, dans le but d'optimiser la gestion des parcelles.

L'étude porte plus particulièrement sur les prairies d'intérêt communautaire suivantes :

- les pelouses et prairies du *Mesobromion*
- les prairies de fauche de *Arrhenatherion elatioris*
- les prairies de fauche de montagne du *Triteso-polygonion*

Les prairies d'intérêt communautaires représente 450 ha, soit 65 % de la surface agricole totale. Cependant, étant donné qu'un système d'exploitation doit se réfléchir dans sa globalité, nous avons réalisé l'étude sur tout le site Natura 2000 en faisant quelques zooms sur ces prairies d'intérêt communautaire.

Après avoir établi un état des lieux sur l'agriculture du site Natura 2000, nous tacherons de répondre à la problématique suivante :

**Comment l'agriculture locale peut-elle garantir la conservation des prairies du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » ?**

## Méthodologie de l'étude

Les différentes étapes sont représentées dans le schéma suivant :

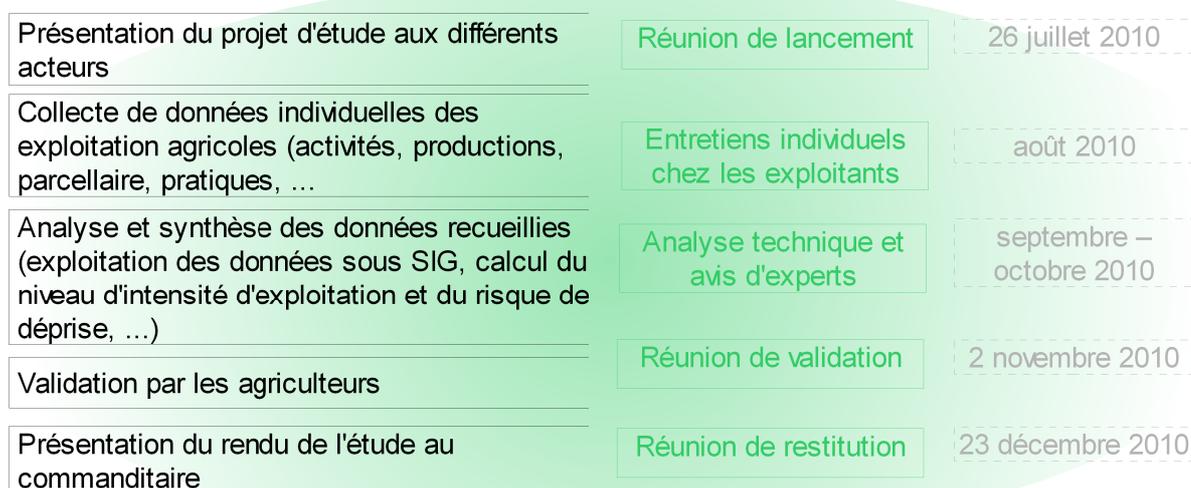


Schéma 1: Les différentes étapes de l'étude

### Échantillon d'enquête :

**16 exploitations ont été identifiées** en partenariat avec le Parc naturel National des Écrins. 9 exploitations ont été rencontrées sur place, 1 a été enquêtée par téléphone, 3 sont restées injoignables, 1 n'a pas souhaité nous recevoir, et les coordonnées sont restées introuvables pour une exploitation (le siège doit être dans le sud de la France). Le Tableau 1 récapitule les méthodes d'enquête.

Vous pourrez trouver la liste des exploitants agricoles en annexe 1.

Méthodes d'enquête	Nombre d'exploitation
Entretien physique individuel	9
Entretien par téléphone	1
Injoignable	3
Pas souhaité nous recevoir	1
Coordonnées introuvables	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

**Tableau 1: Méthodes d'enquête des exploitations**

Les méthodes d'enquête ayant été différentes pour certains agriculteurs, nous obtenons différents niveaux de connaissance selon les exploitations. Soit le système d'exploitation est connu totalement, soit partiellement connu, soit inconnu. Il en est de même pour la connaissance des pratiques sur les îlots, soit elles sont totalement connues, soit partiellement connues, soit inconnues. Le Tableau 2 ci-dessous récapitule le niveau de connaissance des exploitations selon les deux entrées décrites précédemment (système d'exploitation et pratiques sur les îlots) :

NBRE D'EXPLOITATION	système d'exploitation renseigné		Total Résultat
	informations ponctuelles	informations complètes	
îlots renseignés			
informations ponctuelles	4		4
aucune information	2		2
informations complètes	1	9	10
<b>Total Résultat</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>16</b>

**Tableau 2: Connaissance des exploitations et de leurs îlots**

Selon le thème représenté dans les diagrammes ou les cartes, l'échantillon utilisé est différent car cela dépend de notre connaissance de l'information. Pour éviter les ambiguïtés, l'échantillon utilisé sera précisé dans chaque information analysée.



## 1ère partie : État des lieux de l'agriculture sur le site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon

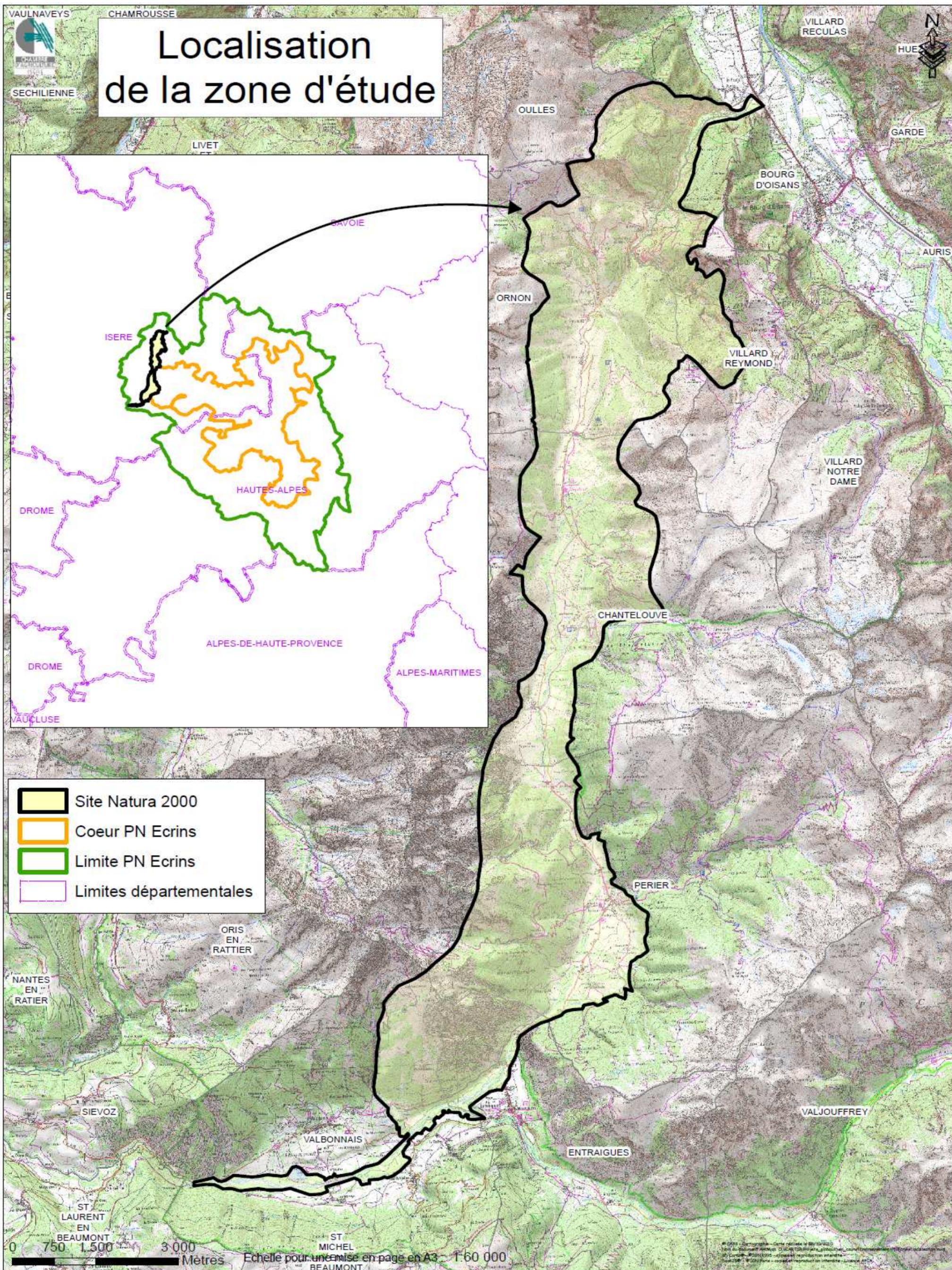
### Le contexte du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » **est situé dans la zone périphérique du Parc National des Écrins**, dans le département de l'Isère. La Carte 1 localise le site Natura 2000.

Il s'étend sur **4475 hectares** entre **678 mètres et 2229 mètres d'altitude**, sur 5 communes : Oulles, Ornon, Chantelouve, Le Perier et Valbonnais.

Ce site regroupe des milieux forestiers alluviaux à aulnes blancs, des prairies de fauche encore entretenues, plusieurs massifs forestiers de pente à hêtre, ainsi qu'une des rares populations de Sabot de Vénus des Alpes du Nord.

Ce site est inséré entre le massif du Taillefer et celui de l'Oisans, et s'articule autour des cours d'eau de la Lignarre et de la Malsanne.



Carte 1: Localisation du Site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

## Les caractéristiques principales de l'agriculture du site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon

*Quelques chiffres repères sur le site Natura 2000*

**Près de 700 ha** sont mis en valeur par l'agriculture.

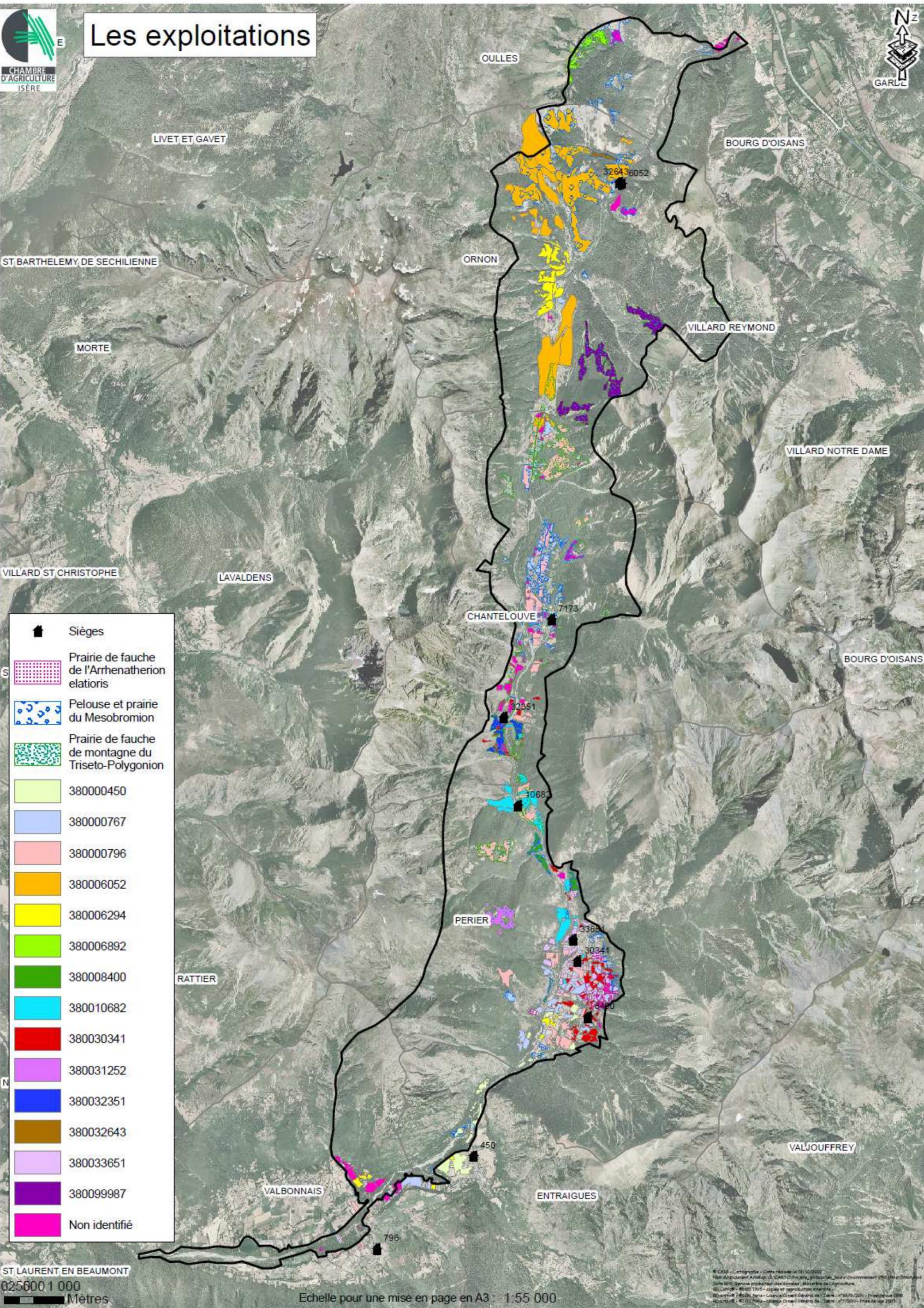
**16 exploitations agricoles** dont 2 GAEC participent à la gestion du site Natura 2000.

**20 exploitants** vivent sur ces exploitations.

**Les prairies d'intérêt communautaire représente 65 % de la surface agricole soit 450 ha.**

La Carte 2 représente les surfaces exploitées par différentes exploitations. Les prairies d'intérêt communautaire y sont aussi représentées.

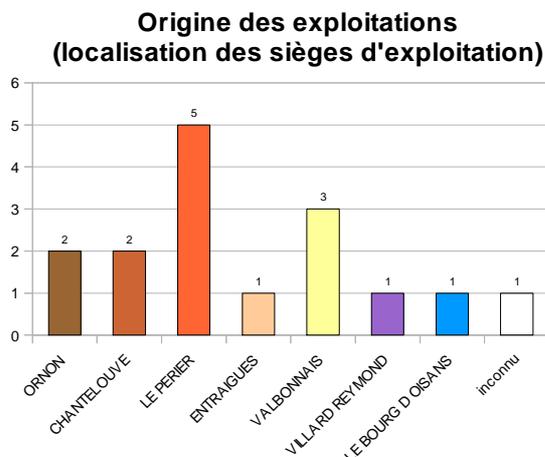
**Représentativité de l'échantillon d'enquête**  
*Les 2/3 des exploitations ont été rencontrées.  
Plus 90 % des surfaces exploitées sont renseignées.*



Carte 2: Exploitations agricoles du site Natura 2000

### Une origine locale des exploitations

Les sièges d'exploitation se localisent tout au long du site Natura 2000, avec une plus forte concentration au sud du site, sur Le Perier et Valbonnais, où les contraintes sont moins importantes (altitude plus basse). Le Diagramme 1 représente cette répartition.

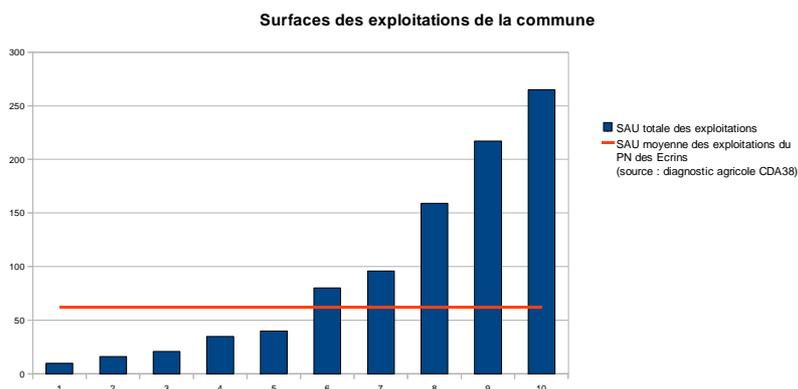


**Diagramme 1: Origine des exploitations agricoles**  
(échantillon total)

### Une taille variable des exploitations

La **SAU des exploitations est très variable**. Elle s'élève à 10 ha pour la plus petite exploitation (exploitation en transformation laitière, tournée vers la vente directe et en plein développement) à plus de 250 ha pour la plus grande exploitation (exploitation familiale en bovin et ovin viande, en rythme de croisière). Le Diagramme 2 illustre cette variabilité.

**La moyenne de la SAU des exploitations du site Natura 2000 est d'environ 94 ha**, ce qui est **un peu plus élevé** que la moyenne de SAU des exploitations situées dans le périmètre du Parc National des Écrins (*source : Étude agricole préalable à la réalisation de la Charte du Parc National des Écrins, mai 2010*).

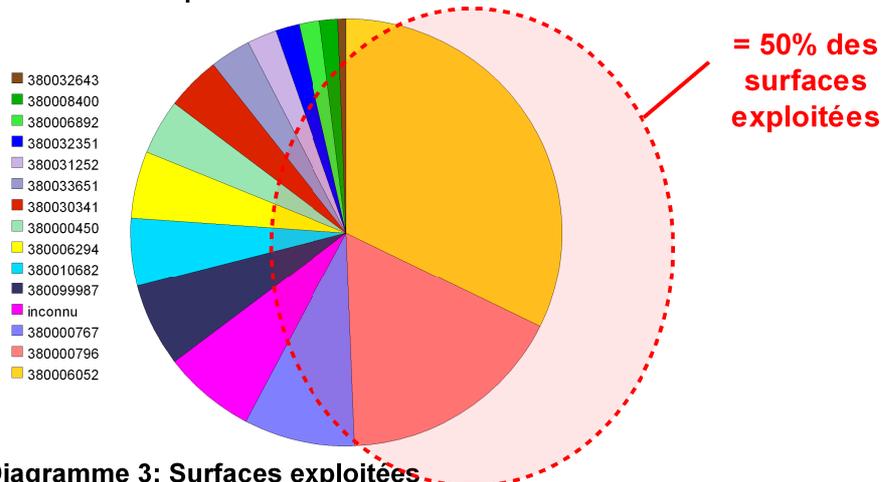


**Diagramme 2: SAU des exploitations agricoles**  
(échantillon = 10 exploitations)

Nous remarquons que **les deux plus grosses exploitations représente plus de la moitié des SAU des 10 exploitations**.

Concernant les surfaces exploitées sur le site Natura 2000, deux exploitations entretiennent plus de 50 % de la surface agricole (voir Diagramme 3).

### Surfaces exploitées sur le site Natura 2000



**Diagramme 3: Surfaces exploitées**  
(échantillon = 14 exploitations)

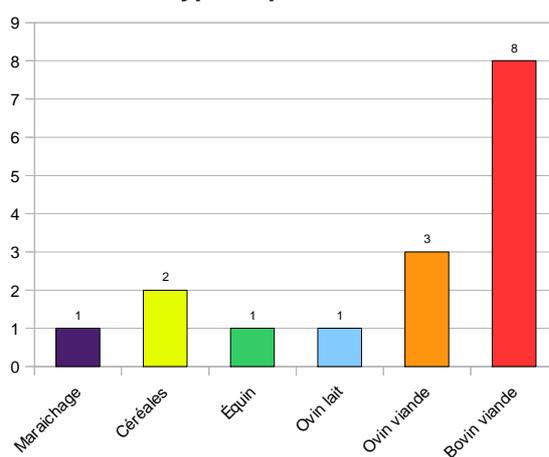
## Une agriculture adaptée au territoire de montagne

### Une orientation vers l'élevage bovin et ovin viande

Du fait des contraintes liées à la moyenne montagne, la production est orientée essentiellement vers **l'élevage extensif des ruminants (voir Diagramme 4)**, comme dans plus des trois quarts des exploitations de montagne de France (*source : Agreste, 2000*). Les élevages principaux sont les élevages de bovins allaitants et ovins viandes. L'élevage bovin lait est très peu présent : une seule exploitation possède une vingtaine de vaches laitières, et la production de lait est son activité secondaire.

D'autres systèmes sont par ailleurs présents : quelques systèmes céréaliers participant à l'alimentation du bétail, une exploitation maraîchère, et une exploitation en élevage équin. Ces dernières exploitations n'ont pas été rencontrées.

### Type de production



**Diagramme 4: Systèmes de production**  
(échantillon total)

La Carte 3 illustre l'étendue spatiale des différents systèmes de production.

Les races bovines allaitantes présentes sont essentiellement des **limousines et charolaises**. Concernant les ovins viandes, la race principalement élevée est la **lacaune**. Le cheptel total s'élève à **617 vaches allaitantes, 20 vaches laitières, 840 ovins viandes, 80 ovins laitiers et 30 caprins** (échantillon = 10 exploitations).

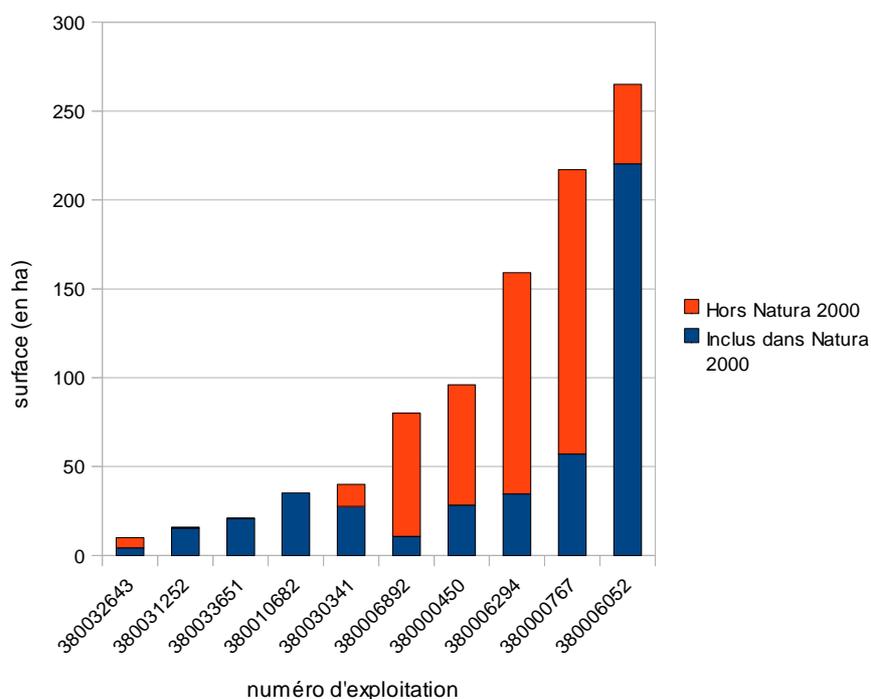


### *Le site Natura 2000 ne fonctionne pas de manière isolée*

Nous retrouvons un système de production typique des milieux de montagne. L'été, les bêtes sont envoyées en alpage, elles pâturent les fond de vallées en intersaison, elles sont rentrées l'hiver en stabulation et nourries grâce au stock de fourrage.

Ainsi, le site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon, ne fonctionne pas de manière isolée, il existe une réelle inter-dépendance avec les autres sites aux alentours et notamment avec les autres sites Natura 2000.

Répartition SAU dans le site et hors site Natura 2000



**Diagramme 5: Répartition de la SAU dans et hors site Natura 2000**

La FAI (Fédération des Alpagnes de l'Isère) a été sollicitée afin de mettre en relation les données concernant l'utilisation des Unités Pastorales (alpages) à proximité du site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon avec l'utilisation des prairies. Ce travail n'a pas encore abouti, il pourra éventuellement être présenté dans une prochaine étude.

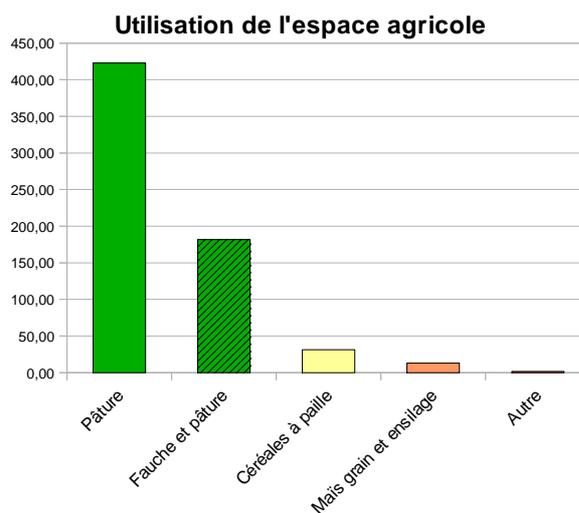
### *Le pâturage et la fauche, principales utilisations de l'espace agricole*

En adéquation avec le système de production majoritaire, **les principales utilisations de l'espace sont le pâturage et la fauche**, avec une grande prédominance de prairies seulement pâturées.

Quelques céréales à paille sont produites afin de garantir une litière aux animaux durant les périodes d'hiver.

Nous retrouvons une production de maïs grain et ensilage, pour assurer un complément d'alimentation aux animaux durant l'hiver.

La surface correspondante à chaque utilisation agricole est exprimée dans le Diagramme 6. La Carte 4 localise les différentes utilisations.



**Diagramme 6: Utilisation de l'espace**  
(échantillon = 14 exploitations)

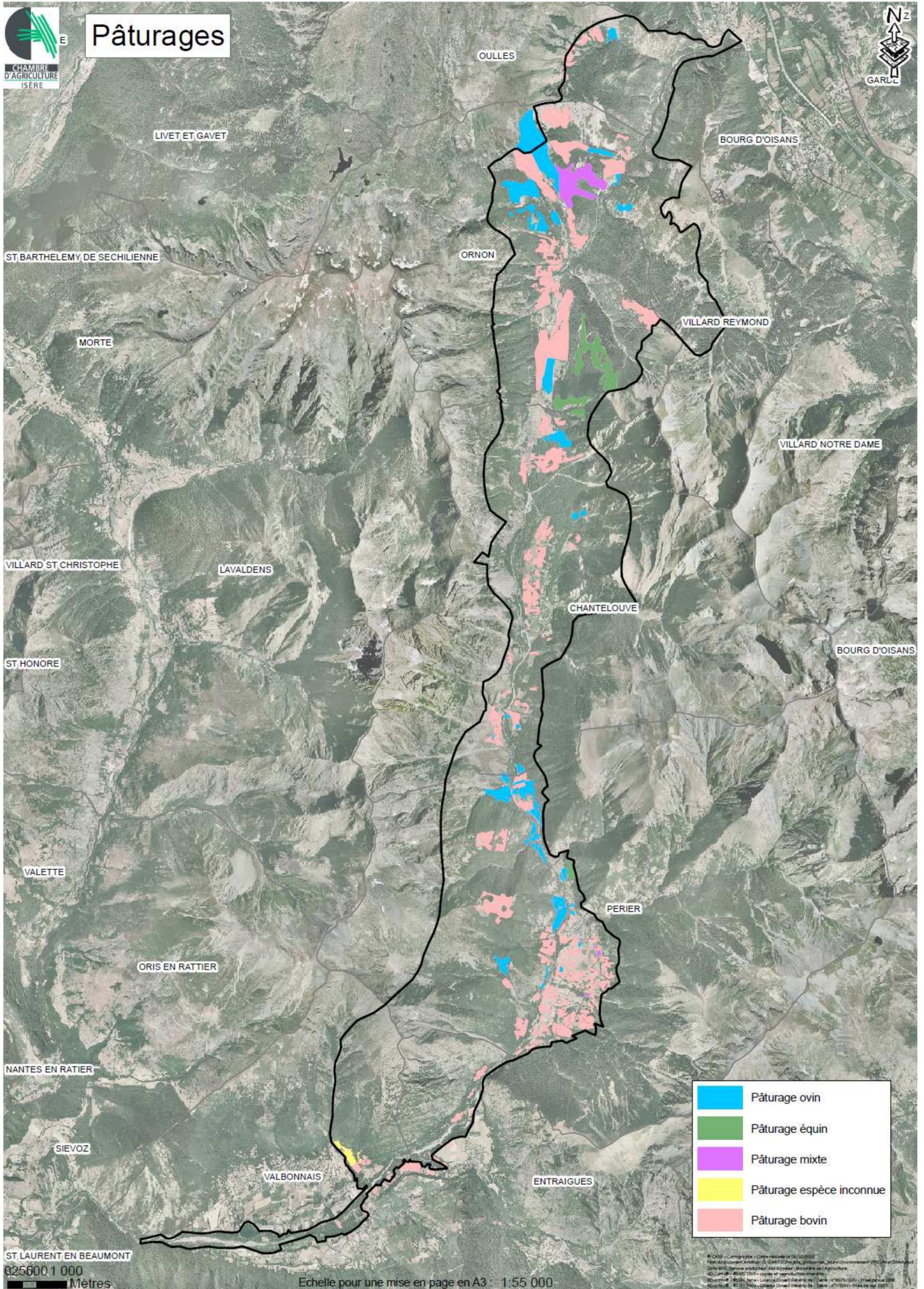


### *Le pâturage est diversifié en espèce*

**Le pâturage est prédominant.** En effet, peu de parcelles sont mécanisables, le pâturage est le meilleur moyen de valoriser les espaces du site Natura 2000. Malgré la prédominance des élevages bovins et ovins viande, les espèces présentes sur le site sont variées. Nous retrouvons en effet tout type de pâturage : bovin, ovin, équin, caprin, mixte ovin caprin, mixte bovin ovin (voir Carte 5).

Afin de retrouver une biodiversité sur les prairies, **un pâturage diversifié s'avère être le plus favorable à la biodiversité.**





	Pâturage ovin
	Pâturage équin
	Pâturage mixte
	Pâturage espèce inconnue
	Pâturage bovin

025600 1 000  
Mètres

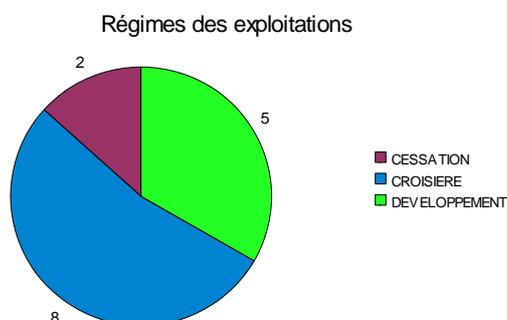
Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

Carte 5: Types de pâturage

## Une agriculture dynamique et ancrée au territoire

### Un régime de fonctionnement dynamique

Le régime de fonctionnement des exploitations est une appréciation de l'agriculteur par rapport à sa dynamique de développement. Cela correspond à savoir s'il se considère en plein développement, en rythme de croisière ou en période de cessation. Le Diagramme 7 représente les résultats obtenus.



**Diagramme 7: Régime de fonctionnement des exploitations**  
(échantillon = 15 exploitations)

5 exploitations se considèrent en plein développement, car même si toutes ne se sont pas installées récemment, certaines sont en perpétuel renouveau afin de s'adapter aux contraintes économiques actuelles (projets de diversification de l'activité, ...).

De plus, la moyenne d'âge des exploitants principaux s'élève à 46 ans, ce qui est relativement jeune, donc signe d'un bon dynamisme agricole sur le territoire.

### *L'activité agricole constitue la base du revenu des foyers agricoles*

Nous comptons seulement 3 doubles actifs sur les 16 exploitations. L'activité agricole est donc la base du revenu des foyers agricoles.

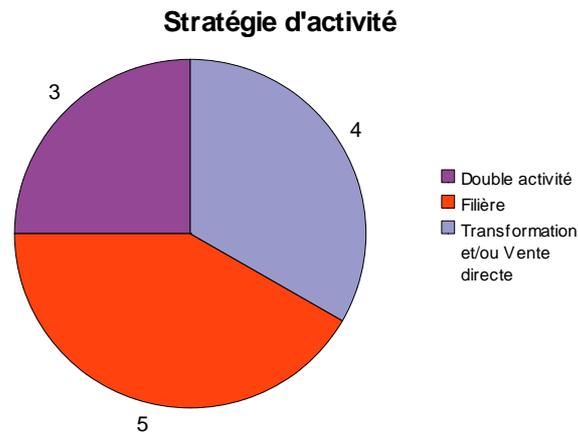
Une analyse des potentiels économiques agricoles des 9 exploitations enquêtées montre **une agriculture économiquement dynamique**. En effet, 8 exploitations sur 9 ont un potentiel économique agricole favorable et 1 un potentiel économique moyen (jeune agriculteur en phase d'installation).

### **LE POTENTIEL ECONOMIQUE AGRICOLE**

La méthode utilisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère consiste à évaluer un **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** en fonction des productions de l'exploitation et en fonction des références économiques saisies sur le territoire. Les exploitations sont ensuite ventilées en 4 classes de potentiel (Insuffisant, Faible, Moyen, Favorable). L'EBE est une bonne mesure de la **performance économique** de l'entreprise. Il a une signification en terme de **rentabilité de l'entreprise**.

### La majorité des exploitations se diversifient

La majorité des exploitations ont une stratégie de diversification, soit par la transformation et/ou vente directe, soit car ils sont double-actifs. Le Diagramme 8 représente la répartition entre les stratégies.



**Diagramme 8: Stratégies d'activité**

(échantillon = 12 exploitations)

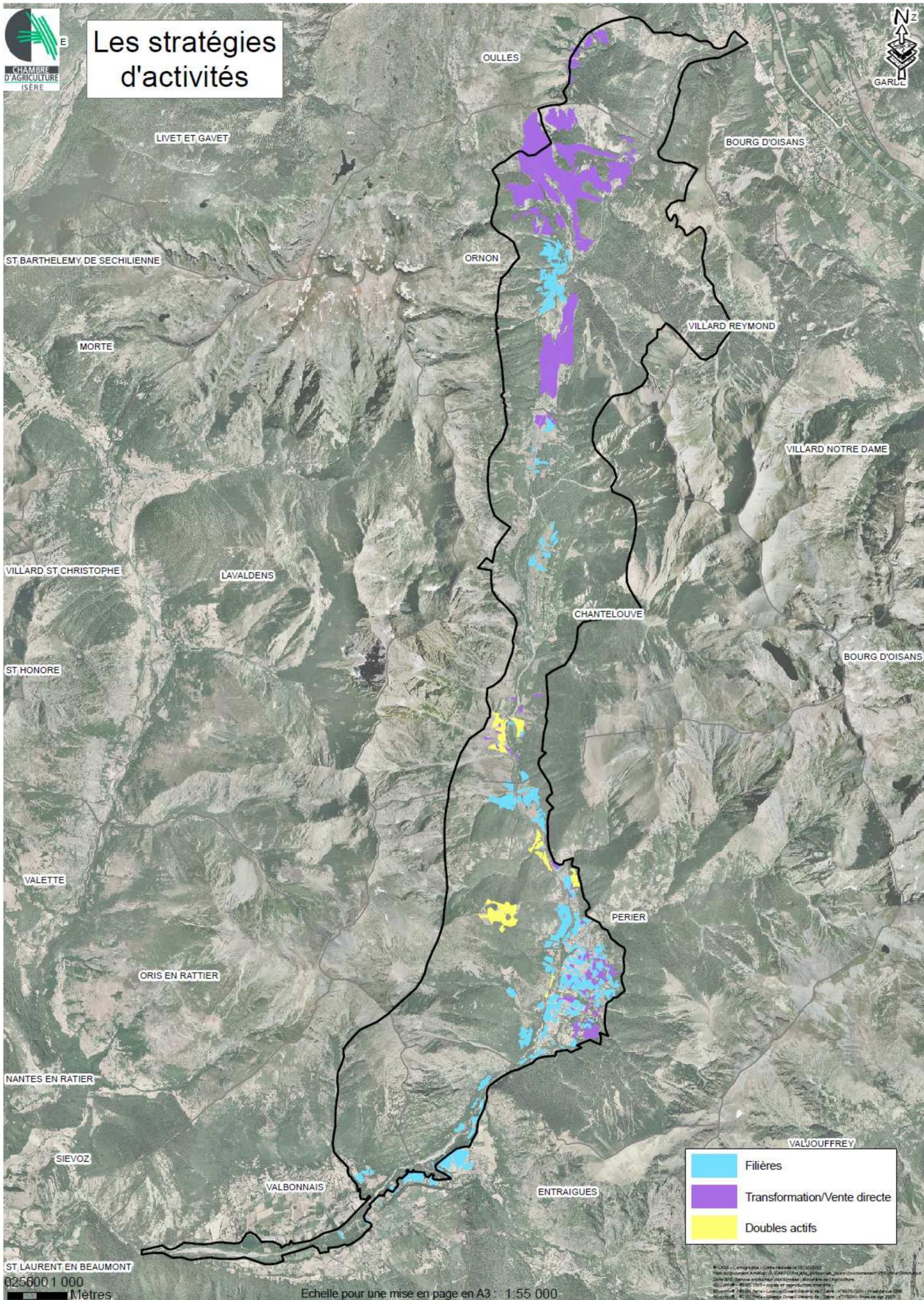
De nombreux projets sont en cours : chambres et tables d'hôte, atelier de transformation laitière, bâtiments de stockage, atelier de transformation de porc, atelier de fabrication de pains ...

Concernant les filières viandes, l'abattage s'effectue à l'abattoir municipal de SISTERON (pour les ovins), à l'abattoir de BOURG D'OISANS (pour les bovins), géré en SARL par les éleveurs de l'Oisans. Et à l'abattoir de LA MURE.

Il semble y avoir un développement à deux vitesses de l'agriculture entre la **partie au Nord du Col d'Ornon, tournée vers la transformation et la vente directe**, et la **partie Sud du Col d'Ornon, tournée vers la double activité ou dans une stratégie de filière** (voir Carte 6).

En effet, la partie Nord du Col d'Ornon est rattachée au Territoire de l'Oisans, tournée vers Bourg d'Oisans, et la partie Sud du Col d'Ornon, fait partie du territoire du Valbonnais. La production à forte valorisation est caractéristique du territoire de l'Oisans, grâce à un abattoir local (abattoir de BOURG D'OISANS).

# Les stratégies d'activités



<span style="color: lightblue;">■</span>	Filières
<span style="color: purple;">■</span>	Transformation/Vente directe
<span style="color: yellow;">■</span>	Doubles actifs

ST LAURENT EN BEAUMONT  
025600 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© IGN - Cartographie - Carte nationale à 1:50 000  
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Chambre d'Agriculture de l'Isère est formellement interdite.  
Distributeur : IGN, Paris - Licence IGN (Département de l'Isère) n° 101/10/100 - Imprimé en France  
Régistre du Commerce : 45 12 1000 - Société Civile d'Édition de Cartes n° 101/10/100 - Imprimé en France

Carte 6: Stratégies d'activités

### Une agriculture ancrée au territoire

Côté Oisans, nous remarquons la volonté de valoriser collectivement les produits avec l'**émergence d'un signe de reconnaissance commun** : la marque collective « Les producteurs de l'Oisans » qui repose sur un cahier des charges local centré sur l'origine des produits. Les principes de ce cahier des charges sont explicités dans une charte (voir annexe 1). De plus, un magasin de vente directe a été développé sur la commune d'Ornon. Cela montre un **fort ancrage territorial** de ces exploitations.

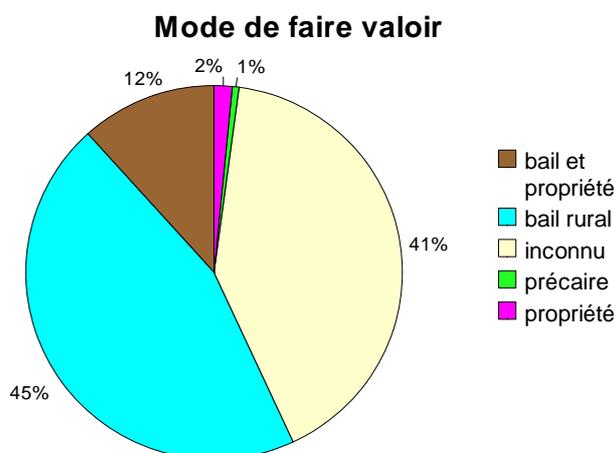
Nous remarquons aussi quelques **services rendus aux collectivités**, comme le déneigement en période hivernale.

L'agriculture biologique permettrait aussi une valorisation des produits en terme d'image. Nous n'avons pas recensé d'exploitations certifiées en Ab sur le site Natura 2000. Cependant, le cahier des charges de l'Agriculture Biologique ne semble pas intéressant par rapport aux enjeux environnementaux du site (interdiction d'engrais minéraux, ...).

Par ailleurs, les associations locales telles que l'APAO, Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans, et SITADEL, Sud Isère Territoire Agricole et Développement Local, participent, au maintien la dynamique agricole sur leur territoire respectif.

### Un foncier relativement stabilisé

Il existe très peu de situations précaires sur le site Natura 2000, comme vous pouvez le constater grâce au Diagramme 9 présenté ci dessous. La répartition spatiale des modes de faire valoir est représenté dans la Carte 7.



**Diagramme 9: Mode de faire valoir**  
(échantillon = 14 exploitations)

En effet, la majorité des exploitations possèdent des baux ruraux ou sont propriétaires des terrains. **Un foncier stable est un réel atout pour favoriser la dynamique agricole** du site Natura 2000.

Cependant, une situation précaire persiste, il s'agit d'un jeune agriculteur récemment installé. Son cas est développé dans le chapitre Accompagner l'installation et la transmission des exploitations p.33.

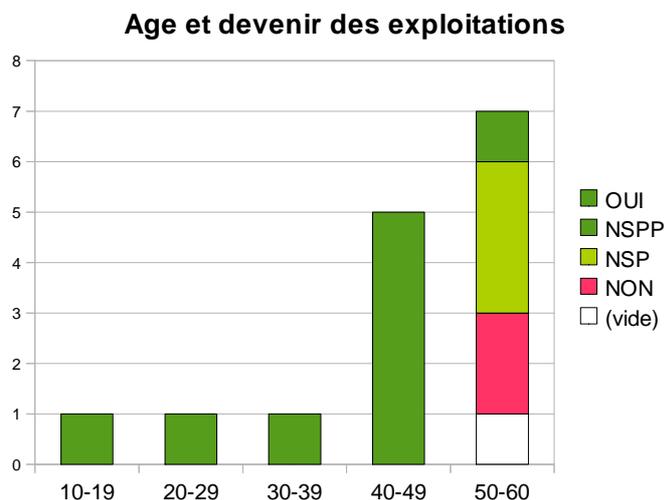
Enfin, nous verrons par la suite (dans le chapitre La dynamique de végétation p.29) que **malgré la stabilité du foncier, le fait que les exploitants ne soient pas propriétaires de leurs prairies peut devenir un frein au bon entretien de celles-ci.**



## Un avenir incertain des activités agricoles

### Un maintien des activités mis en doute

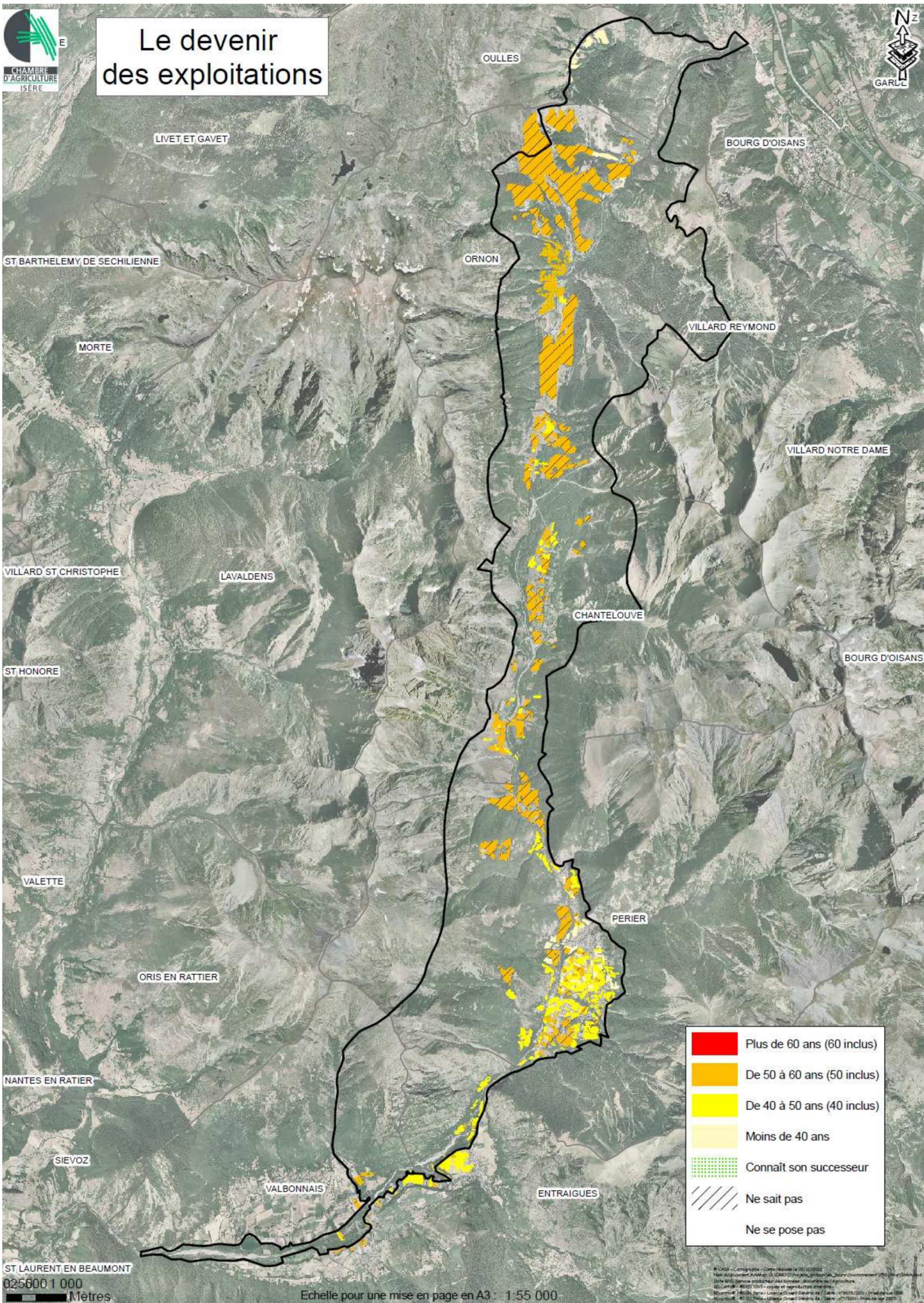
Malgré une moyenne d'âge peu élevée, sur 16 exploitations, 5 sont en situation de doute par rapport à la reprise de leur activité. Ces 5 exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 50 ans. Si ces exploitations cessent leurs activités, **ce sont 400 ha de surface qui ne seront plus exploités, soit un abandon de plus de 60 % de la surface agricole du site Natura 2000**. Le Diagramme 10 représente l'âge des exploitants et s'ils possèdent un successeur (oui, non, nsp = ne sait pas, nspp = ne se pose pas).



**Diagramme 10: Age et devenir des exploitations**  
(échantillon = 15 exploitations)

La Carte 8 représente de manière spatiale le devenir des exploitations.

# Le devenir des exploitations



<span style="color: red;">■</span>	Plus de 60 ans (60 inclus)
<span style="color: orange;">■</span>	De 50 à 60 ans (50 inclus)
<span style="color: yellow;">■</span>	De 40 à 50 ans (40 inclus)
<span style="color: #ffffcc;">■</span>	Moins de 40 ans
<span style="color: green;">■</span>	Connait son successeur
<span style="color: gray;">■</span>	Ne sait pas
<span style="color: white;">■</span>	Ne se pose pas

025600 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© CAS - Cartographie - Carte réalisée le 09/10/2020  
Non géolocalisé. AutoMap - © CAS - Données géographiques fournies par le Service National de l'Information Géographique (IGN) - Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture  
© CAS - 45000 1000 - copies et reproductions interdites  
© CAS - 45000 1000 - Licence OSM (OpenStreetMap) - France 2019  
© CAS - 45000 1000 - Licence OSM (OpenStreetMap) - France 2019

Carte 8: Age et devenir des exploitations

## Les principales contraintes de l'agriculture

### *La topographie*

**Les principales contraintes sont liées à la topographie d'une zone de montagne : la pente, l'altitude et l'accès aux parcelles.**

Un indice de contraintes a été déterminé en prenant en compte ces principales contraintes et en s'appuyant sur le zonage PEZMA.

Le zonage PEZMA a été réalisé dans les années 90 par l'association Avenir. Ce zonage permet d'identifier les parcelles éligibles au PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon), subvention accordée par le Conseil Général de l'Isère. Cette cartographie a été réalisée sur les 180 communes de l'Isère situées en zone de montagne. Les critères d'éligibilité à la PEZMA étaient : la pente (entre 25 et 30 %), la difficulté de l'accès et le taux d'enrochement. Grâce à ces critères, les zones d'éligibilité ont été identifiées par visites sur le terrain avec les agriculteurs concernés.

Bien que réalisée en 1995, les critères sont toujours d'actualité, ce zonage nous a donc aidé à affecter un indice de contraintes à toutes les prairies du site Natura 2000.

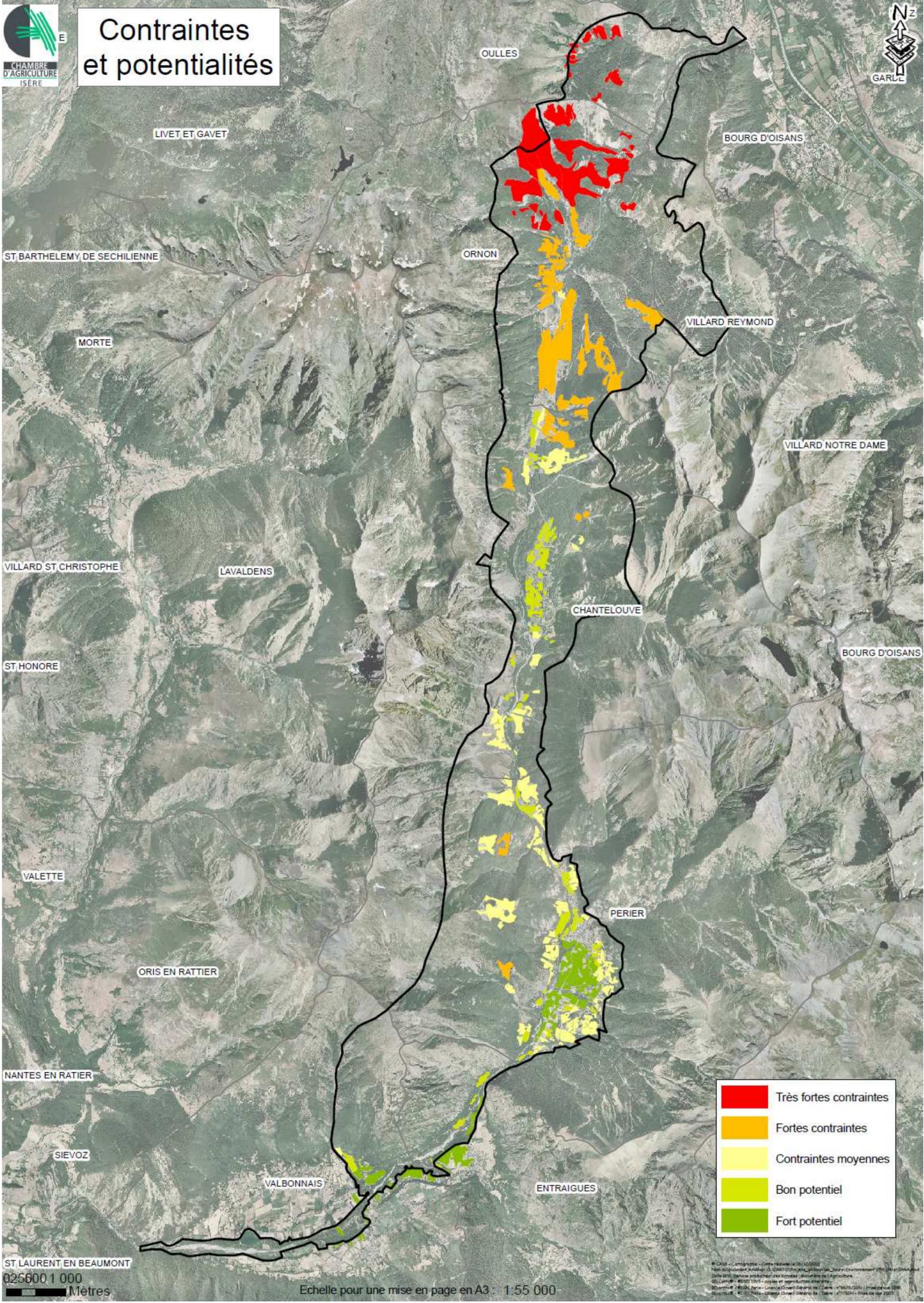
Au sein même de cette zone éligible à la PEZMA, deux sous-zonages ont été réalisés :

- les parcelles où l'entretien est nécessaire,
- les parcelles susceptibles d'être rapidement réhabilitées (taux de ligneux < 30%).

Ce dernier sous-zonage ne pourra être pris en compte dans notre étude. En effet, aucune donnée ne nous permet aujourd'hui de savoir quelles parcelles ont été réhabilitées ou non. Certaines parcelles ont sûrement été effectivement réhabilitées et constituent aujourd'hui de belles prairies, mais d'autres ont peut-être été totalement abandonnées et sont aujourd'hui totalement boisées.

L'indice de contraintes ainsi déterminé par la Chambre fait apparaître **un gradient de contraintes entre le Nord et le Sud**, comme vous pouvez effectivement le constater sur la Carte 9.

# Contraintes et potentialités



<span style="color: red;">■</span>	Très fortes contraintes
<span style="color: orange;">■</span>	Fortes contraintes
<span style="color: yellow;">■</span>	Contraintes moyennes
<span style="color: lightgreen;">■</span>	Bon potentiel
<span style="color: darkgreen;">■</span>	Fort potentiel

ST LAURENT EN BEAUMONT  
025000 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© CASP - Cartographie - Carte IGN n° 252000000  
Tous droits réservés. Amélioré à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition de la Carte IGN n° 252000000  
Date 2010. Service producteur de la Carte IGN n° 252000000. Ministère de l'Agriculture.  
© CASP - 2010 - 100% - copie et reproduction interdites.  
Distributeur : IGN, Paris - Licence IGN n° 252000000 - 100% de la production  
Région Rhône-Alpes - © IGN, Paris - Licence IGN n° 252000000 - 100% de la production  
Région Rhône-Alpes - © IGN, Paris - Licence IGN n° 252000000 - 100% de la production

Carte 9: Contraintes et potentialités des exploitations

### *La dynamique de végétation*

La seconde contrainte exprimée par les agriculteurs, est, sans aucune surprise, la forte dynamique de végétation. En effet, la forêt gagne du terrain sur certaines prairies. **Les agriculteurs souhaitent pouvoir couper l'avancée des ligneux afin de freiner la dynamique de fermeture.** Certains agriculteurs luttent déjà contre cette dynamique de manière manuelle ou mécanique, mais **les propriétaires fonciers y sont majoritairement opposés.** Ceux-ci souhaitent préserver les ligneux au cas où ils en auraient besoin comme bois de chauffage.

Afin de faciliter l'entretien des parcelles par les agriculteurs, il serait intéressant de travailler avec les propriétaires fonciers sur l'élaboration d'une Charte Natura 2000 autorisant l'entretien par les agriculteurs.

### *La présence de ravageurs*

Les ravages causés par les **sangliers** favorisent l'apparition d'églantiers et de chardons sur les prairies. Trois exploitants considèrent les sangliers comme la première contrainte pour leur exploitation. Le Parc National des Écrins interdisant la chasse du sangliers dans le cœur du parc, la maîtrise de la population semble difficile à gérer par les chasseurs.

Une exploitation nous a fait remonté des dégâts liés à la présence de **rats**. Le rat campagnol, très commun en Europe, est connu principalement par les dégâts qu'il cause dans les cultures où il creuse des galeries et ronger les racines des végétaux. Les gardes du Parc National des Écrins suivent de près cette espèce. Il est possible de mettre en place des contrats Natura 2000 pour lutter contre cette espèce.

### *Le morcellement des parcelles*

Les parcelles sont très morcelées et un nombre élevé de propriétaires fonciers se partagent un même îlot. Dans le sud du site Natura 2000, la création d'une Association Foncière Pastorale est souhaitée par une majorité d'agriculteurs, mais il semble que beaucoup de propriétaires fonciers ne sont pas d'accord.

## **ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC**

L'agriculture du site Natura 2000 est **principalement tournée vers l'élevage bovin et ovin viande**. Elle est économiquement **dynamique et ancrée au territoire**. Cependant, il persiste un **réel enjeu quant à la transmission de ces exploitations** et nous remarquons que la **responsabilité du bon entretien des prairies est partagée avec les propriétaires fonciers** qui ont aussi leur rôle à jouer.



## 2ème partie : Comment l'agriculture permet-elle de répondre aux enjeux de conservation des prairies du Site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon ?

En effet, au vue des premiers résultats du diagnostic, il nous apparaît primordiale de rappeler **dans un premier temps que le maintien et le développement d'une agriculture pérenne sur la zone est la première condition** à la bonne gestion de ces prairies.

Dans un deuxième temps, nous étudierons **de quelles manières les pratiques des agriculteurs répondent aux objectifs de conservation** des prairies de fauche du Col d'Ornon.

Dans un troisième temps, nous exposerons les **freins quant à la mise en place de mesures agro-environnementales** sur le site Natura 2000.

Enfin, nous détaillerons **les types de MAEt** à mettre en place.

## De part sa présence et son rôle d'entretien

### *Maintenir l'agriculture déjà présente*

Le maintien de l'agriculture sur la zone est une problématique très importante sur le site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon. En effet, nous avons pu voir dans la partie diagnostic, que 400 ha pourraient ne plus être exploités si les 5 exploitations identifiées sans successeur ne sont pas reprises. De plus, outre l'intérêt de maintenir l'agriculture afin qu'elle puisse entretenir les prairies, **l'agriculture reste, en zone rurale, une des dernières activités économiques**, donc indispensable à préserver.

La Chambre d'Agriculture de l'Isère a élaboré un indice, qui met en évidence des secteurs où pourraient se poser des risques de déprise.

### LE RISQUE DE DEPRISE

*L'indicateur prend en compte les aspects suivants :*

- potentiel économique agricole de l'exploitation qui utilise l'îlot
- âge et succession du chef d'exploitation qui utilise l'îlot
- niveau d'utilisation de l'îlot (intensité)

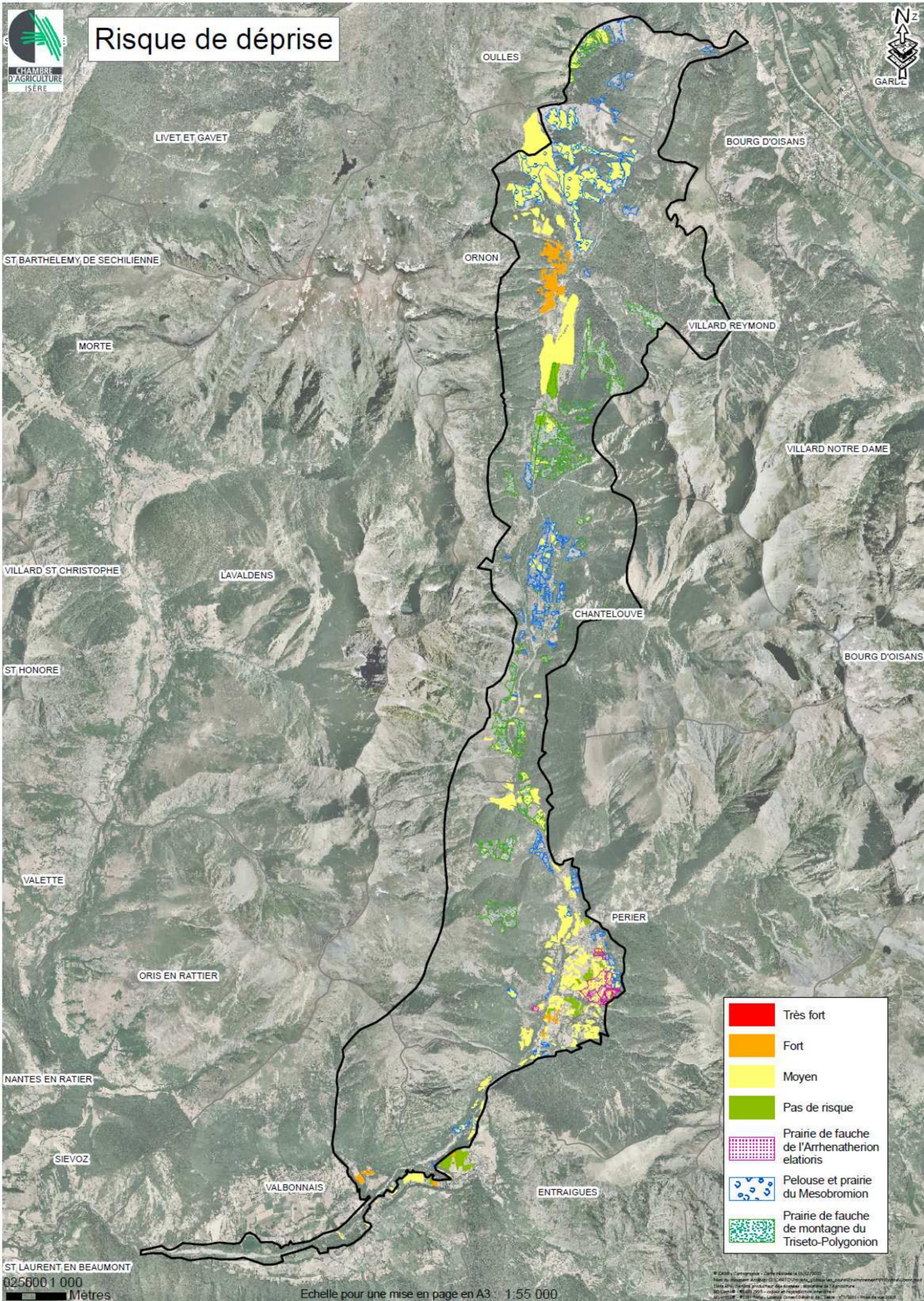
*Les risques sont mesurés sur chaque aspects, et l'accumulation ou non des risques entraîne un indicateur plus ou moins important.*

L'utilisation de cet indicateur nécessite une connaissance importante des exploitations enquêtées. Ainsi, cet indicateur n'a pas pu être calculé pour toutes les exploitations et tous les îlots. Nous avons pu ainsi renseigner les 9 exploitations qui ont été rencontrées et dont le système d'exploitation a pu être étudié en détail dans sa globalité. La Carte 10 montre un risque de déprise moyen dans l'ensemble, et localise certains secteurs où le risque de déprise est plus fort.

Le maintien de l'agriculture sur le territoire dépend notamment du maintien de son dynamisme et de son ancrage territoriale, qui passe par la maintien et le développement des activités à forte valeur ajoutée.

Le PNE a inscrit, dans son projet de Charte, une orientation intitulée « *Orientation 3.5. : Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception* ». Le PNE a donc déjà conscience de l'intérêt de maintenir l'agriculture sur son territoire, notamment grâce aux mesures déclinées de l'orientation générale, comme la conservation et la promotion des savoir-faire et produits locaux, l'encouragement à la transformation et commercialisation locale, l'encouragement à des formes de diversification, ... (*source : Projet de Charte du Parc National des Écrins, juillet 2010*).

# Risque de déprise



### *Accompagner l'installation et la transmission des exploitations*

Un jeune exploitant (18 ans), également étudiant, a repris les terres et les vaches de son grand-père (double actif) décédé il y a une année. Il souhaite développer l'exploitation, entretenir les prairies, en rouvrir certaines et potentiellement, s'engager dans des MAET. Son principal souci actuel est d'être **cotisant solidaire à la MSA** bien qu'il exploite suffisamment de surfaces. Certaines terres exploitées sont sous le relevé MSA des propriétaires qui ne souhaitent pas qu'elles soient notées sur celui du jeune exploitant. Ainsi, il ne peut pas percevoir les aides jeunes agriculteurs, ni déclarer ses surfaces à la PAC et par conséquent, il ne peut pas contractualiser de MAET. L'importance du rôle des propriétaires fonciers est là encore affirmé.

L'accompagnement à l'installation et la transmission n'est pas inscrite dans la Charte du PNE. Des associations locales sont, par ailleurs, dynamiques dans ce domaine là et font appel à des structures compétentes en la matière afin de favoriser l'émergence de projets sur leur territoire. C'est ainsi le cas pour le territoire de l'Oisans.

#### **ETUDE EN COURS ...**

L'ADASEA, qui va être intégrée à la Chambre d'Agriculture de l'Isère au 1er janvier 2011, va réaliser une perspective agricole sur le Massif de l'Oisans début 2011. Cette étude a été commanditée par l'APAO (Association des Producteurs Agricoles de l'Oisans), et consiste à :

- **Recenser les exploitations à transmettre** dans les années à venir et leur devenir potentiel
- Anticiper les arrêts d'activité et analyse du **devenir du foncier**
- Informer et sensibiliser les futurs cédants et les acteurs locaux sur la cessation d'activité, la transmission
- **Maintenir de l'activité agricole** grâce à la **mise en relation** des cédants sans successeurs connus avec des candidats à l'installation
- Accompagner les **projets d'installation** et de confortation de structures fragiles.
- **Accueillir** de nouveaux actifs sur le territoire

Le rôle du PNE dans cet objectif reste à définir (moyens humains, financiers, politiques, ...).

#### *Sécuriser l'outil de production*

La création d'une AFP (Association Foncière Pastorale) dans la partie sud de la zone Natura 2000 est souhaitée par une majorité d'agriculteurs mais il semble que beaucoup de propriétaires fonciers ne soient pas d'accord.

Nous remarquons **l'importance du rôle des propriétaires fonciers** qui ressort une nouvelle fois. Une animation auprès des propriétaires fonciers apparaît comme un véritable enjeu pour la préservation des prairies du site Natura 2000.

Nous nous interrogeons quant au rôle du Parc National des Ecrins par rapport à cette problématique foncière. Concernant ces partenaires, une des actions à mettre en place par l'APAO est effectivement une analyse des problèmes fonciers et un accompagnement des AFP sur le territoire de l'Oisans.

### *Mettre en place une agriculture sur les prairies non exploitées*

Sur toutes les prairies d'intérêt communautaire, seulement 4 ont été identifiées non exploitées pour plusieurs raisons. **Ces 4 prairies représentent une surface de 9,7 ha.**

Des **banquettes ONF** ont été créées sur 2 de ces prairies, ce qui empêchent leur exploitation car le pâturage ou la fauche de ces prairies abîmeraient les banquettes mis en place pour lutter contre les avalanches. L'ONF n'est, d'après les agriculteurs, pas favorable à leur exploitation agricole.

Une prairie a été identifiée comme abandonnée, car **l'eau est un facteur limitant** pour son exploitation. Un exploitant est d'accord pour aller exploiter cette prairie, à condition qu'elle soit équipée d'un point d'eau.

Une prairie a été identifiée comme abandonnée, car elle se situe sur un **périmètre de captage**. D'après les agriculteurs, la commune n'est pas favorable à l'exploitation de cette prairie. Il est nécessaire d'étudier les conditions d'exploitation du périmètre immédiat, du périmètre rapproché et du périmètre éloigné afin de mettre les pratiques agricoles en adéquation avec les conditions imposées par les périmètres. Il serait par ailleurs intéressant de regarder si il existe d'autres périmètres de captage sur le site Natura 2000 et si ce type de problème ressort sur d'autres prairies.

La non exploitation de ces prairies d'intérêt communautaire est donc du soit à une « non-compatibilité » des usages, soit à un manque d'équipements.

Nous pouvons nous interroger quant à la capacité et au rôle du PNE à gérer et régler ces « conflits d'usage ». Concernant l'équipement de prairies, cette mesure n'est pas inscrite dans la Charte du PNE. Cependant, il existe déjà des outils permettant de financer ce genre de travaux, comme le Plan Pastoral Territorial de l'Oisans.

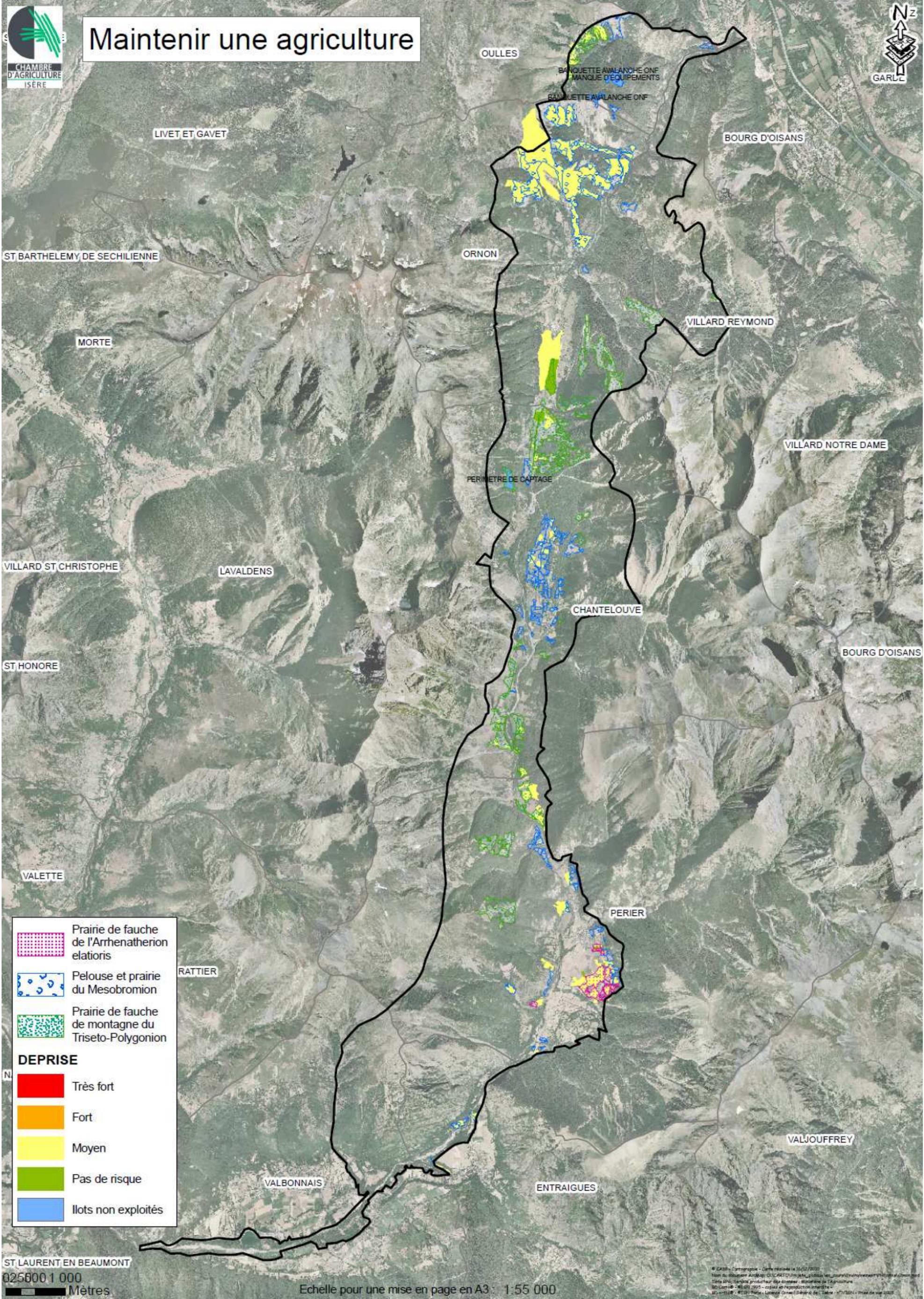
La Carte 11 représente synthétise les enjeux liés au maintien de l'agriculture sur les prairies d'intérêt communautaire.

#### **ELEMENTS CLES SUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**

**Le maintien de l'activité agricole est un enjeu important** sur le site Natura 2000 à la fois pour **l'économie des territoires** ruraux, et à la fois pour **l'entretien des espaces**.

La question des moyens humains et financiers que souhaite développer le PNE sur ces enjeux reste en suspend. Dans tous les cas, d'un point de vue politique, **le PNE a son rôle à jouer afin de créer une dynamique et d'impulser des démarches** sur son territoire.

# Maintenir une agriculture



	Prairie de fauche de l'Arrhenatherion elatioris
	Pelouse et prairie du Mesobromion
	Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion
<b>DEPRISE</b>	
	Très fort
	Fort
	Moyen
	Pas de risque
	Ilots non exploités

ST LAURENT EN BEAUMONT  
025600 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© GARLL - Cartographie - Carte réalisée le 16/12/2020  
Non à l'abandon - AnMap - OLCART - Projets publics pour l'amélioration de la gestion des terres agricoles - Ministère de l'Agriculture  
100 km/h - 40 km/h - 20 km/h - 10 km/h - 5 km/h - 2 km/h - 1 km/h - 0,5 km/h - 0,2 km/h - 0,1 km/h - 0,05 km/h - 0,02 km/h - 0,01 km/h  
100 m - 50 m - 20 m - 10 m - 5 m - 2 m - 1 m - 0,5 m - 0,2 m - 0,1 m - 0,05 m - 0,02 m - 0,01 m

Carte 11: Maintenir l'agriculture sur les prairies d'intérêt communautaire

## De part ses pratiques agricoles respectueuses

Un diagnostic des habitats et espèces du site Natura 2000 a été réalisé par ECOSPHERE/BIOCENOSE en 2010. Des objectifs de conservation ont été décrits pour chaque type de prairies de fauche. En résumé, les pratiques préconisées sont **un pâturage et une fauche régulière** permettant de freiner la dynamique d'embroussaillage, **d'éviter la fertilisation et l'amendement**, et **d'éviter le retournement et la mise en culture**.

### PRECONISATIONS DE GESTION ECOSPHERE/BIOCENOSE 2010

#### *Pelouse et prairie maigre du *Mésobromion erecti**

- Maintenir les pratiques de fauche régulière et retardées accompagnées ou non d'un pâturage de printemps ou de regain à l'automne ou , à défaut, de pâturage de type extensif.
- Favoriser les états de pelouse élevée fauchée, ni fertilisée, ni amendée.
- Favoriser les états de pelouse rase à mis rase obtenus par un pâturage extensif bovin ou ovin.
- Restaurer les pelouses dégradées par l'abandon et l'embroussaillage ou le surpâturage.

#### *Prairie maigre de fauche de l'*Arrhenatherion elatoris**

- Maintenir les pratiques de fauche régulière et retardées accompagnées ou non d'un pâturage de printemps ou de regain à l'automne.
- Favoriser les formes les moins pâturées et les moins fertilisées.
- Éviter le retournement et la mise en culture des prairies.

#### *Prairie de fauche de montagne du *Triteso-Polygonion**

- Restaurer les prairies de fauche dégradées par l'embroussaillage et/ou le surpâturage.

### *Le pâturage et la fauche permettent l'entretien des prairies*

Un pâturage et une fauche régulière entretiennent les prairies. Grâce à une étude du fonctionnement fourrager des exploitations agricoles, nous avons pu déterminer **l'intensité d'utilisation des prairies (voir Carte 12)**. Le niveau insuffisant pose des questions sur l'entretien des prairies par les pratiques agricoles, le niveau faible implique de garder une vigilance par rapport à l'enfrichement.

Pour les mêmes raisons que le risque de déprise, ce niveau d'intensité n'a pu être déterminé seulement pour les 9 exploitations où les informations récoltées ont été complètes.

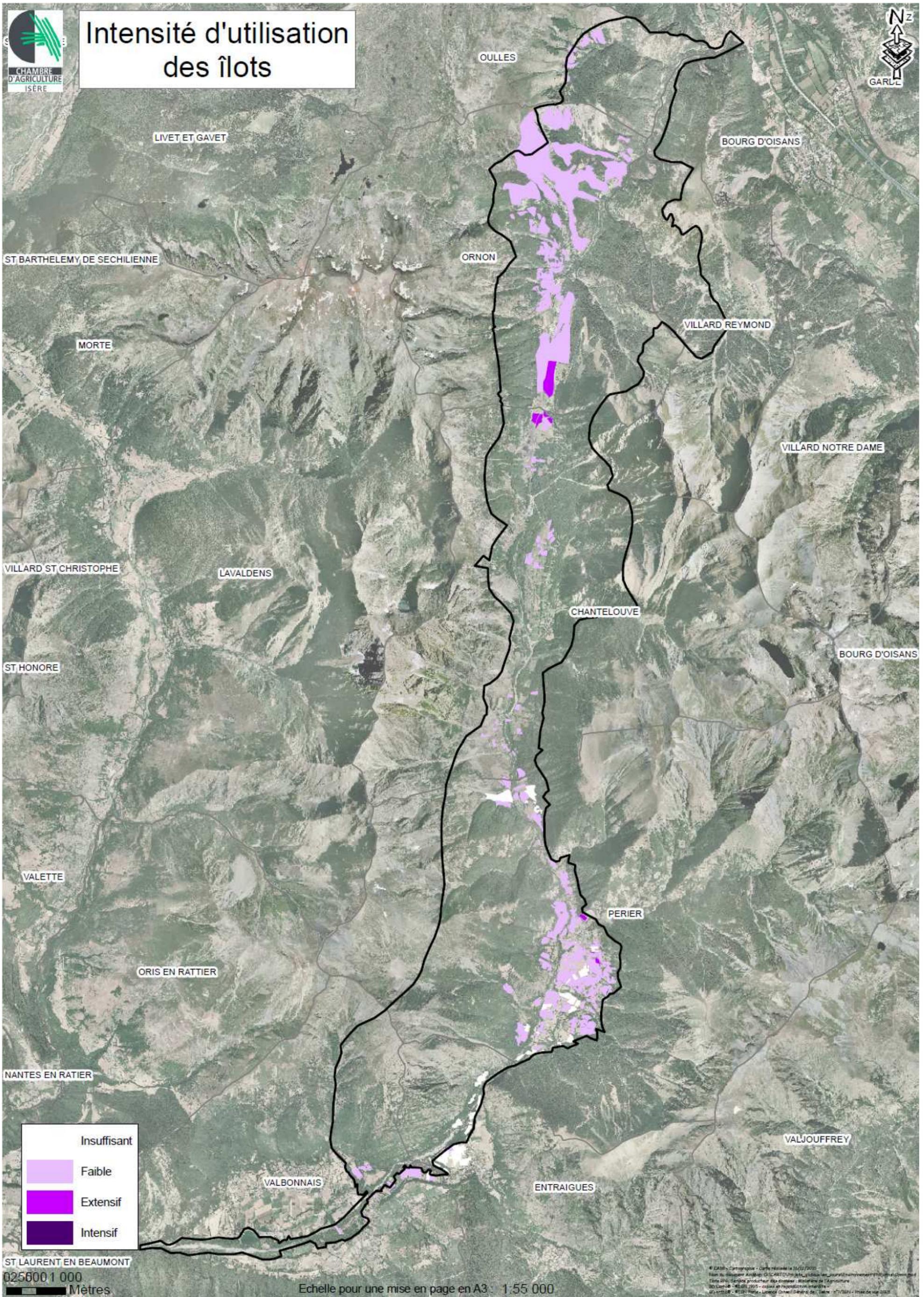
Cet indicateur est à prendre avec parcimonie. Il aurait été nécessaire et de réaliser une visite sur le terrain afin de pouvoir déterminer d'autres éléments complémentaires permettant d'affiner l'analyse :

- pourcentage et dynamique d'embroussaillage
- niveaux de raclage après pâturage
- évaluation du potentiel fourrager

La FAI a été missionnée pour réaliser un diagnostic pastoral sur la commune d'Ornon. Un diagnostic pastoral précisera les pratiques de chaque exploitant sur chaque prairie, et fera des recommandations quant à l'amélioration des pratiques pastorales, autant en faveur du troupeau qu'en faveur du milieu.

Par ailleurs, il serait intéressant d'étudier la dynamique d'embroussaillage grâce à l'évolution des photographies aériennes, mais la Chambre d'agriculture ne dispose pas d'un pas de temps suffisant entre les fonds cartographiques pour identifier une quelconque évolution (sont à disposition de la Chambre les photographies aériennes de 1998 et de 2003).

# Intensité d'utilisation des îlots



ST LAURENT EN BEAUMONT  
025600 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© GARLL - Cartographie - Carte réalisée le 16/10/2020  
Plan de zonage Agricole - OSCARIS (https://www.garll.fr/produit/produit-agricole)  
Titre 2016 - 4001 1905 - copie et reproduction interdites -  
01 78 22 00 00 - 11 rue de la République - 38000 Grenoble - France - 07 73 01 11 11 - 11 rue de la République

Carte 12: Niveau d'intensité d'utilisation

### *Un entretien manuel ou mécanique complémentaire*

Les agriculteurs entretiennent manuellement ou mécaniquement en coupant les repousses des ligneux. Cependant, comme déjà exposé précédemment, cet entretien complémentaire est parfois freiné par les propriétaires fonciers qui souhaitent préserver les ligneux à des fins de bois de chauffage.

### *Peu de prairies d'intérêt communautaire sont retournées*

Les prairies susceptibles d'être retournées ont été identifiées. Nous avons pu remarquer qu'il existe un décalage entre ce que les agriculteurs déclarent en Prairies Temporaires et ce qui est réellement retourné. Au total, **seulement 4 ha de prairies d'intérêt communautaire sont susceptibles d'être retournées**, ce qui représente **moins de 1 %** de la surface totale des prairies d'intérêt communautaire (voir Carte 13). Une discussion pourrait être engagée avec les exploitants concernés, afin d'éviter ce retournement.

### *Peu de prairies d'intérêt communautaire sont épandues*

De la même manière, les prairies d'intérêt communautaire qui sont épandues ont été identifiées. Il s'avère que seulement 2,6 ha sont épandues, ce qui représente **moins de 0,6 %** de la surface totale des prairies d'intérêt communautaire (voir Carte 13).

Le type de fumier épandu est en majorité du fumier « d'aire paillée ».

La fertilisation minérale est de type binaire 0/12/14. Le taux d'épandage est relativement faible (200 kg / ha). L'absence d'azote dans la fertilisation minérale favorise le développement de légumineuses au détriment de graminées, ce qui entraîne une diversité floristique plus importante et une productivité moins importante.

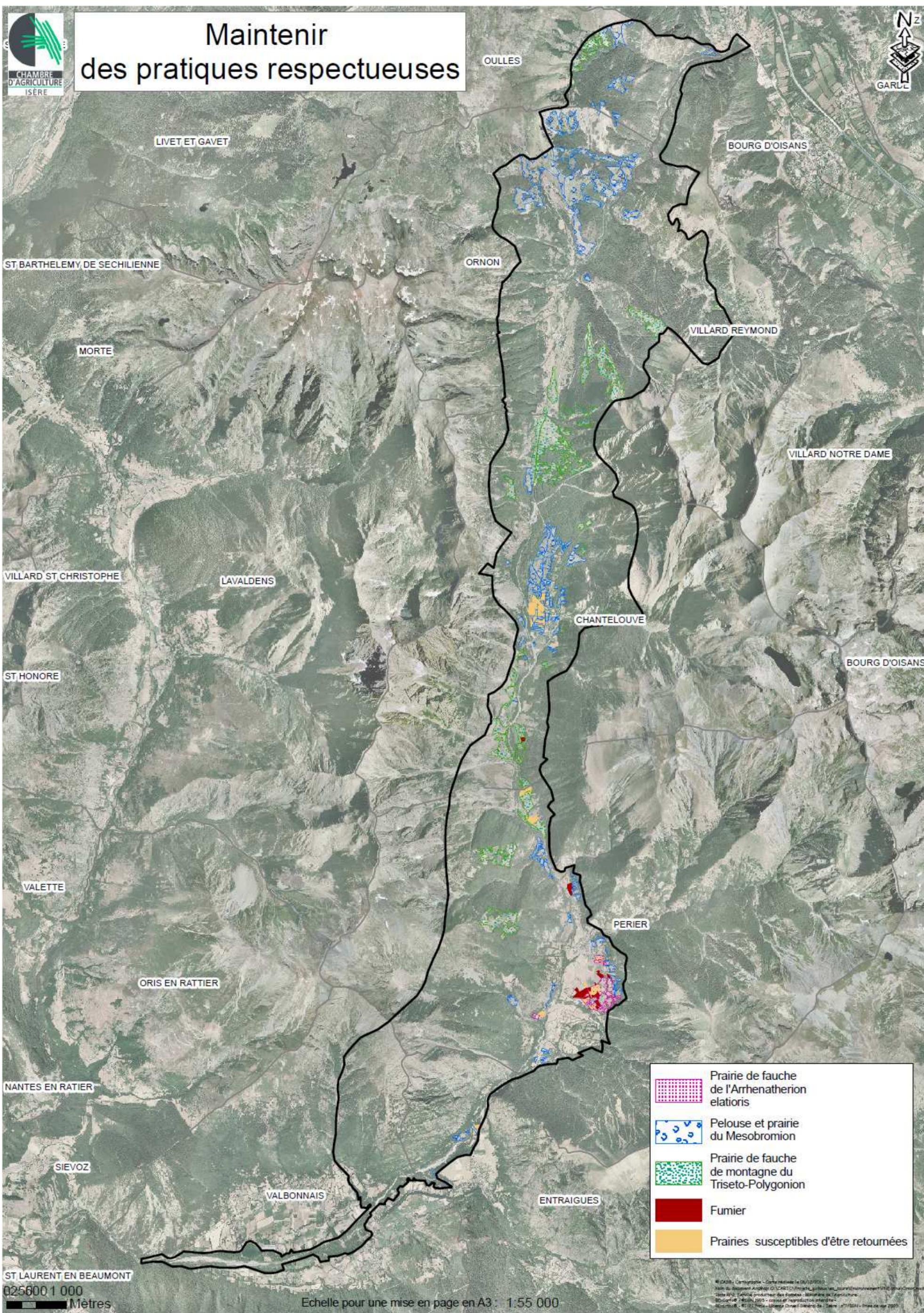
## **ELEMENTS CLES SUR LES PRATIQUES AGRICOLES**

**Les agriculteurs entretiennent déjà les prairies du site Natura 2000.**

**Qu'ils aient ou non des subventions, ce travail est obligatoire s'ils souhaitent maintenir leur outil de production.**

**La mise en place de MAEt permettrait de mettre en valeur le travail des agriculteurs.**

# Maintenir des pratiques respectueuses



	Prairie de fauche de l'Arrhenatherion elationis
	Pelouse et prairie du Mesobromion
	Prairie de fauche de montagne du Trisetio-Polygonion
	Fumier
	Prairies susceptibles d'être retournées

025600 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© IGN - Cartographie - Carte IGN 25600  
Mise à disposition Angélis (2012) - Projets agricoles en agriculture durable  
© 2012 - IGN - Tous droits réservés - Toute réimpression est interdite  
Région Rhône-Alpes - Département de l'Isère - 38000 Grenoble

Carte 13: Maintenir des pratiques respectueuses

## Existence de nombreux freins à la mise en place de MAEt :

### État des lieux des contractualisations sur le site Natura 2000

La seule contractualisation qui existe aujourd'hui sur le site Natura 2000 est la PHAE2. Nous rappelons par ailleurs que la PHAE2 fait partie des Mesures Agro-Environnementales, tout comme les MAEt. L'engagement unitaire de la PHAE2 (SOCLEH01) pourra être inclus dans une MAEt. Le cahier des charges de la PHAE2 est comparable au cahier des charges du PEZMA.

Le PEZMA, subvention du Conseil Général de l'Isère participait au maintien d'un espace ouvert en rémunérant le travail d'intérêt collectif effectué par les agriculteurs qui exploitent les terrains dans des zones particulièrement difficiles. Ce programme mis en place en 1989 n'est pas reconduit cette année 2010.

Un PLGE (Plan Local de Gestion de l'Espace), programme régional, a aussi été mis en place sur le canton de Bourg d'Oisans. Ce plan, d'une durée de 5 ans, a pris fin en octobre 2007.

### L'engagement potentiel des agriculteurs : un bilan mitigé

Parmi les 11 agriculteurs rencontrés, **6 sont prêts à s'engager dans des MAEt d'entretien des prairies** (entretien qu'ils réalisent actuellement sans aide financière).

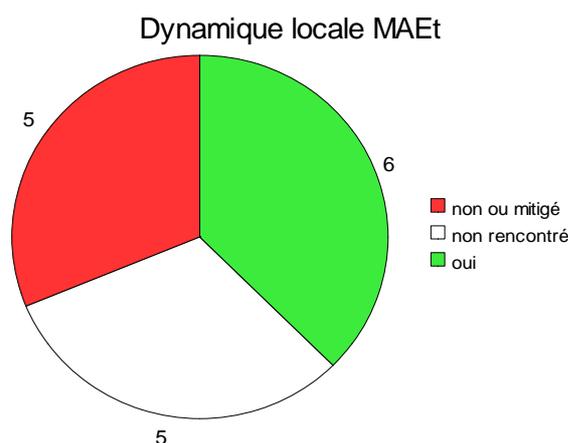
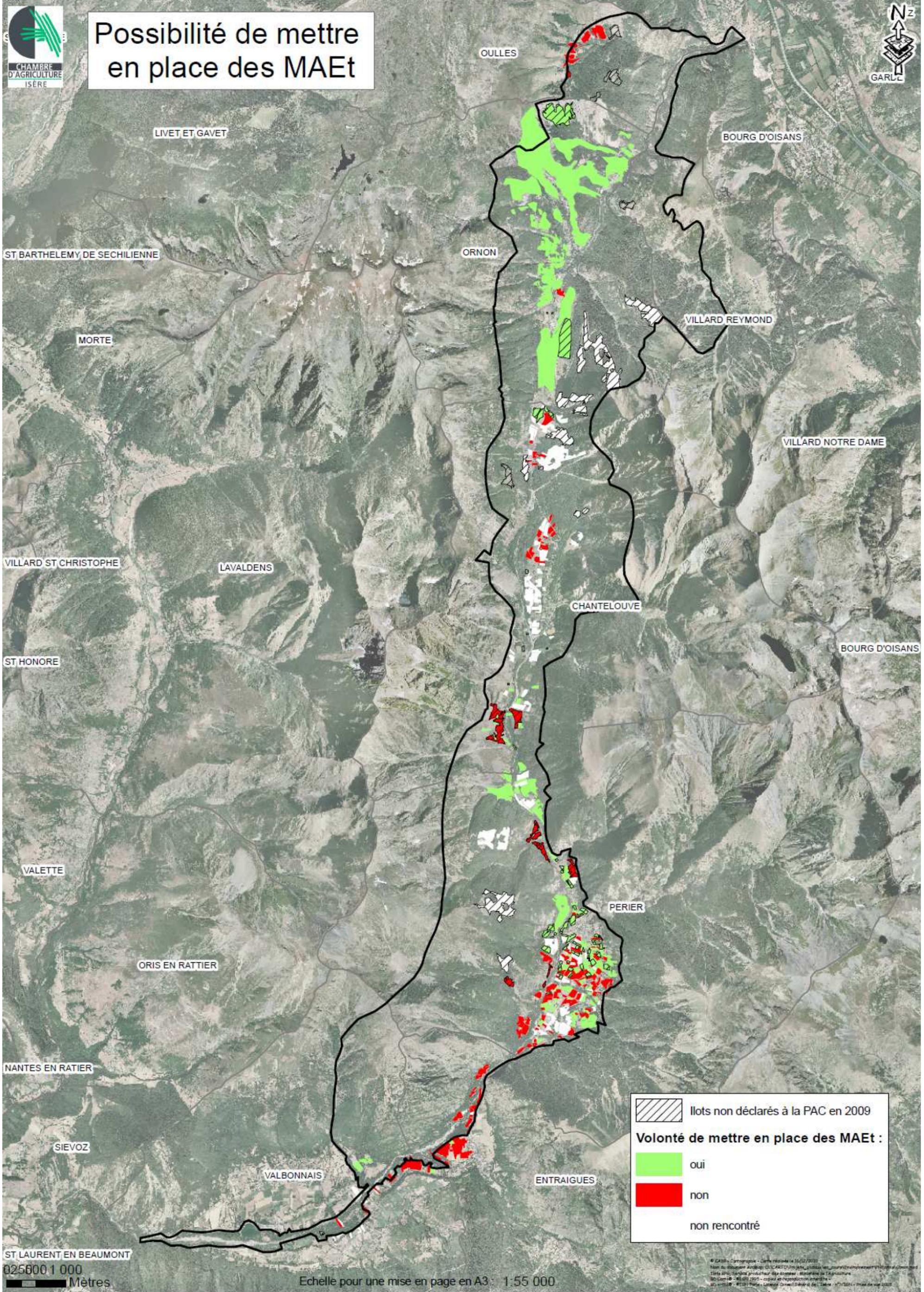


Diagramme 11: Engagement potentiel des agriculteurs dans des MAEt (échantillon total)

En supposant que les MAEt possibles à mettre en place rapidement concernent les surfaces des agriculteurs favorables à la démarche et qui déclarent à la PAC, la surface potentielle à contractualiser s'élève à **50,3 ha pour les prairies fauchées et 240 ha pour les prairies pâturées**. Si l'on ne tient pas compte de la déclaration à la PAC, les surfaces augmentent, soit **65,8 ha pour les prairies fauchées et 271,9 ha pour les prairies pâturées**. La Carte 14 localise les surfaces où les MAEt sont possibles à mettre en place dans un premier temps.

# Possibilité de mettre en place des MAEt



	lots non déclarés à la PAC en 2009
<b>Volonté de mettre en place des MAEt :</b>	
	oui
	non
	non rencontré

025800 1 000  
Mètres

Echelle pour une mise en page en A3 : 1:55 000

© IGN - Cartographie - Carte réalisée le 16/02/2010  
Plan de Référence Agricole (PRA) de la Région de la Vallée de la Tignes  
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Chambre d'Agriculture de l'Isère est formellement interdite.  
Membre de l'Institut National de l'Information Géographique et Cadastre (INIGC) - Paris - France - Tél. 01 47 37 50 00 - Fax 01 47 37 50 01

Carte 14: Volonté de mettre en place des MAEt

## Une vision du Parc National des Écrins assez négative et une confusion dans les dispositifs

Le premier frein à la mise en place de MAEt est l'**image du Parc naturel des Écrins qui est globalement négative** de la part des agriculteurs locaux. En effet, certains agriculteurs ont même refusé de nous rencontrer ou ont été réticents à nous communiquer des informations, l'étude étant commanditée par le PNE.

La zone Natura 2000 étant en limite du cœur du Parc est ressentie par les agriculteurs comme un moyen d'étendre ce cœur. D'après la majorité des agriculteurs, le PNE apporte aujourd'hui des contraintes et aucun avantage : « *Aujourd'hui, le Parc n'apporte plus rien...* ».

Des craintes vis-à-vis de Natura 2000 et de ses conséquences pour les exploitations agricoles et leurs pratiques (irrigation, coupe de bois, épandage, traitements phytosanitaire, ...) sont également soulevées.

De plus, des craintes sont ressenties par rapport à la charte du PNE. Les agriculteurs ne connaissent pas son contenu, ses objectifs, et ses contraintes.

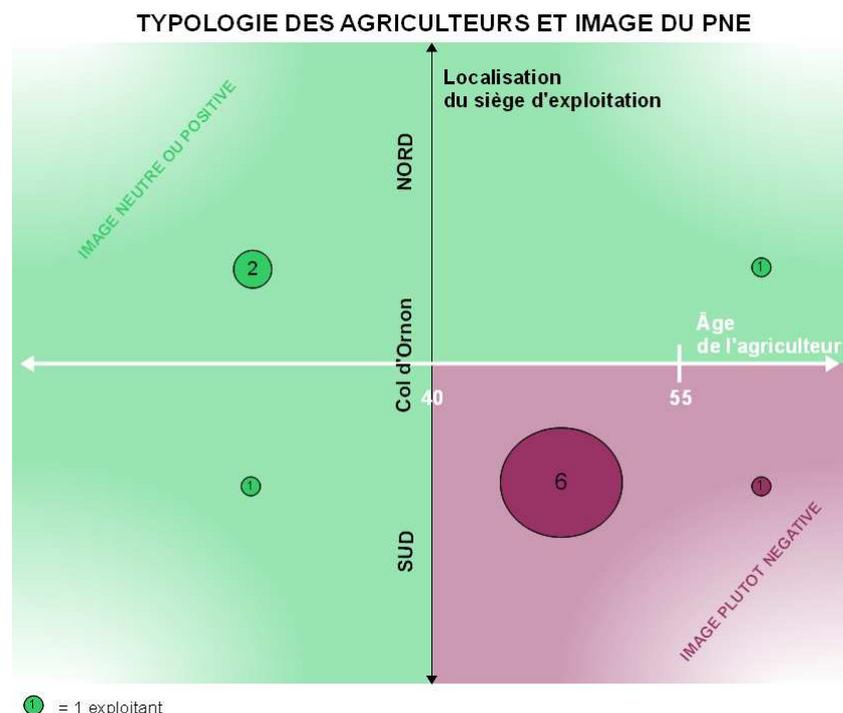
Un manque de communication et de clarté est soulevée par la plupart des agriculteurs et ceci est dommageable pour la mise en place de mesures en faveur de l'agriculture et portées par le PNE.

Il est à noter également que certains agriculteurs ne sont pas au courant des limites de la zone Natura 2000.

Afin de comprendre le rapport entre le Parc National des Écrins et les agriculteurs locaux, nous avons essayé d'établir une typologie des agriculteurs en fonction de l'image qu'ils ont du PNE.

**L'image du PNE paraît plus favorable au Nord du Col d'Ornon qu'au Sud.** Le PNE est vu comme moins impliqué au Nord. Cette différence s'explique par la localisation du cœur du PNE. En effet, les agriculteurs localisés au sud du Col d'Ornon sont concernés et vivent quotidiennement les contraintes imposés par le cœur du PNE adjacent au Site Natura 2000.

**La vision du PNE par les agriculteurs semblent être aussi une question de génération.** Voici ci-dessous le Schéma 2 présentant la typologie des agriculteurs en fonction de la localisation de leur siège d'exploitation, de l'âge du chef d'exploitation et de l'image du PNE.



**Schéma 2: Typologie des agriculteurs et image du PNE**  
(échantillon = 11 exploitations)

Les agriculteurs ayant une image plutôt négative du PNE sont les agriculteurs situés au sud du Col d'Ornon et ayant plus de 40 ans.

Cependant, **l'enjeu est important côté sud du Col d'Ornon, car il y a un fort potentiel agricole**. En effet, les cultures sont localisées de ce côté. Les enjeux liés au retournement des prairies et à l'épandage se situent donc en majorité sur cette partie du site Natura 2000.

De plus, un des deux agriculteurs exploitant le plus de surface sur le site Natura 2000 n'a pas été rencontré. Nous n'avons donc pas son sentiment par rapport au MAEt alors que l'enjeu est important par rapport à la surface qu'il exploite sur le site (voir en orange sur le diagramme Diagramme 3 p.13).

Ainsi, même si dans un premier temps, les MAEt sont contractualisées avec les premiers agriculteurs volontaires, il sera indispensable d'une part, d'améliorer l'image du PNE, afin de pouvoir mettre en place des MAEt sur le côté sud du Col d'Ornon et d'autre part de rencontrer les agriculteurs exploitant des surfaces non négligeables.

Pour améliorer cette situation, il est nécessaire de renforcer la communication du PNE envers tous les agriculteurs. Il est à la fois important d'améliorer l'image du PNE et de communiquer de manière pédagogique sur les différents outils dont disposent le PNE (cœur du PNE, zone périphérique du PNE, site Natura 2000, MAEt) afin de bien les différencier et de rassurer les agriculteurs sur les différentes contraintes auxquelles ils sont ou non soumis.

Au delà de la mise en place de MAEt, des actions du PNE en faveur de l'agriculture (aide à l'installation, à la transmission, équipement des parcelles, contrats Natura 2000 pour lutter contre les ravageurs, signature d'une Charte Natura 2000 aux propriétaires, ...) pourraient être un levier pour améliorer l'image du PNE et ainsi faciliter la mise en place de MAEt.

### *Une méconnaissance du dispositif des MAEt*

Tous les agriculteurs souhaitent connaître les contraintes des MAEt avant de s'engager. Lors de la réunion de validation des exemples ont été donné aux agriculteurs, mais ceux-ci ont été très peu à se déplacer (4 agriculteurs seulement ont été présents). Une crainte a été formulée à plusieurs reprises concernant la possibilité de cumuler la PHAE2 et les MAEt. Nous rappelons que la MAEt remplace la PHAE2 en incluant l'engagement unitaire de la PHAE2. Son montant total en sera donc supérieur.

### *Un système de subvention trop contraignant et non pérenne*

Certains agriculteurs dénoncent le système de subventions qui n'est pas pérenne. Il y a un historique de diverses subventions (PEZMA, PLGE) dont ont bénéficié les agriculteurs qui ont aujourd'hui disparu.

Les dossiers à monter sont lourds à mettre en place et les contrôles prennent du temps : « *trop de papier et trop de temps* ». La peur du contrôle est aussi un frein à la mise en place de telles mesures. Concernant la PAC, si les agriculteurs sont contrôlés au bout de 3 ans et que le contrôle n'est pas favorable, ils doivent rembourser les 3 années de subventions, ce qui n'est financièrement pas possible.

A cause de ces raisons, certains agriculteurs ont même renoncé à déclarer à la PAC.

Il serait intéressant de communiquer de manière pédagogique sur cette problématique afin de sensibiliser les agriculteurs aux avantages dont ils pourraient bénéficier s'ils déclaraient à la PAC. Un dispositif pourrait, par ailleurs, être imaginé par le PNE en partenariat avec la CDA 38 afin de décharger les agriculteurs des contraintes administratives.

## Les types de MAEt à mettre en place

Les thématiques à prendre en compte dans les MAEt, sont les suivantes :

### *Retarder les dates de fauche et de pâture*

Concernant les prairies seulement pâturées, les pratiques actuelles les plus courantes sont **soit 2 passages, un au printemps et un en automne** ou **soit 1 seul passage** débutant au printemps et pouvant s'étaler jusqu'en automne suivant la disponibilité de l'herbe. Les dates de mises en pâture sont variables selon les agriculteurs et selon la localisation des prairies (altitude, exposition, type de sol). Elles s'étalent entre **mi avril et début mai pour le pâturage de printemps** et entre **mi-septembre et début octobre pour le pâturage d'automne**.

Concernant les prairies fauchées et pâturées, il est possible de réaliser 2 coupes, mais cela reste très rare. Dans le cas général, les prairies sont **fauchées une seule fois, puis pâturées en automne**. Les dates des premières coupes varient selon les exploitations et selon la localisation des prairies (altitude, exposition, type de sol), elles s'étalent de **début juin jusqu'à mi-juillet**.

Nous rappelons que ces informations peuvent varier. Ces données ont été collectées grâce à certains agriculteurs qui ont pu nous donner une idée des dates de fauche et de pâture.

Le retard des fauches et de pâturages ne peut se déterminer qu'en **concertation entre les environnementalistes et les agriculteurs**, afin que les dates déterminées correspondent à la fois aux enjeux de conservation et à la fois aux enjeux de production agricole.

Nous garderons à l'esprit durant la concertation, que les contraintes pour l'agriculture sont déjà importante à cause de la topographie du site. La période végétative est plus courte, et la période hivernale plus longue. Les animaux sont donc en stabulation plus longtemps qu'en plaine, ce qui nécessite des capacités de stockage de fourrages plus importantes.

#### → Engagements unitaires agro-environnementaux :

HERBE05 – Retard de pâturage sur les prairies et habitats remarquables

HERBE06 – Retard de fauche sur les prairies et habitats remarquables

### *Limiter ou interdire la fertilisation organique et minérale*

Comme vu précédemment, **les surfaces épandues et les doses épandues restent faibles**. Il existe cependant une petite marge de progrès pour certains agriculteurs. Pour d'autres, l'absence de fertilisation ou une fertilisation raisonnée pourraient alors être récompensées. En ce qui concerne les marges de progrès éventuelles, c'est à dire une diminution voir un arrêt de la fertilisation, il sera indispensable de prendre en compte la question du stockage des effluents non épandus.

#### → Engagements unitaires agro-environnementaux :

HERBE02 – Limitation de la fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables

HERBE03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables

### *Améliorer la gestion pastorale*

Certains agriculteurs nous ont fait part de l'existence de certains secteurs sous pâturés, au sein même d'une prairie. Il serait intéressant d'**améliorer la gestion pastorale**, afin que toute la prairie soit utilisée par les animaux. Ceci peut être réalisé en **favorisant les zones de confort** pour inciter le passage des animaux sur les secteurs sous-pâturés : aménagement de points d'eau, mise en place de pierres à sel, ...

D'autre part, des habitats et espèces sensibles ainsi que des sources peuvent être préservés du pâturage par la **mise en défend des stations identifiées**.

→ **Engagements unitaires agro-environnementaux :**

HERBE09 – Gestion pastorale

MILIEU01 – Mise en défend temporaires des milieux remarquables

### *Maintenir l'ouverture ou ré-ouvrir les milieux en déprise*

**Une seule prairie a été identifiée comme à ré-ouvrir** (30 % d'embroussaillage) et **15 prairies ont été identifiées comme ayant une dynamique de végétation importante** : colonisation aubépines, épineux, broussailles, ronces, petits arbres, .... (ce recensement n'est pas exhaustif). Il est possible de mettre en place des actions de réouverture ou de maintien de l'ouverture grâce à différentes techniques à discuter avec l'agriculteur. Nous rappelons que ces actions seront possibles, si les problèmes d'autorisation des propriétaires sont au préalable réglés.

→ **Engagements unitaires agro-environnementaux :**

OUVERT01 – Ouverture d'un milieu en déprise

OUVERT02 – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

OUVERT03 – Brulage ou écobuage dirigé

### *Entretenir les haies*

Des haies ont été identifiées sur **4 prairies**. Nous rappelons que ce recensement n'est pas exhaustif, mais permet d'avoir une première idée sur les haies à préserver. L'intérêt de préserver ces haies sera à vérifier par une visite de terrain avec l'agriculteur concerné.

→ **Engagements unitaires agro-environnementaux :**

LINEA01 – Entretien des haies localisées de manière pertinente

### *Élaboration des MAEt*

Il est possible de mettre en place 2 MAEt par site et par couvert végétal, hors ouverture et entretien linéaire. Il sera donc **possible de mettre en place 4 MAEt différentes sur le site Natura 2000** : 2 MAEt « prairies », 1 MAEt « ouverture » et 1 MAEt « entretien linéaire ».

La définition précise des MAEt à mettre en place est fastidieuse à réaliser et ne peut s'établir qu'après discussion entre les agriculteurs et les environnementalistes. Nous n'avons donc pas dans cette étude extrapoler les MAEt à mettre en place. De plus, il est nécessaire de posséder des compétences environnementalistes importantes pour élaborer le cahier des charges (par exemple pour déterminer les dates de fauche et de pâturage).

Nous avons donc préféré vous présenter des exemples de MAEt qui ont été mises en place sur le site Natura 2000 du « Marais de Val d'Ainan ». Malgré la différence du milieu concerné (marais) par rapport aux prairies d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Col d'Ornon, les engagements unitaires choisis peuvent être comparables. Vous pourrez trouver ces exemples en annexe 2.

Les MAEt pourront être mises en place dans un premier temps avec les agriculteurs identifiés comme favorables à la démarche (voir L'engagement potentiel des agriculteurs : un bilan mitigé p.40), et dans un deuxième temps avec ceux dont l'avis était plus mitigé. La Carte 15 reprend les thématiques à prendre en compte sur les îlots où les exploitants sont favorables à la mise en place de MAEt.

#### **ELEMENTS CLES SUR LA MISE EN PLACE DE MAEt**

La mise en place de MAEt pourra s'effectuer dans un premier temps avec les agriculteurs qui ont été identifiés comme favorable à leur mise en place. Cependant, **l'enjeu le plus important se situant sur le côté sud du Col d'Ornon, il sera indispensable de lever les freins** à la mise en place de ces MAEt.

Par ailleurs, l'élaboration de manière précise du cahier des charges des MAEt ne pourra se réaliser qu'en **concertation avec les environnementalistes et les agriculteurs.**



## Conclusion

Le diagnostic agricole fait apparaître une **agriculture dynamique** et ancrée au territoire, avec une évolution à deux vitesses, côté nord du Col d'Ornon et côté sud. Malgré ce dynamisme, **la reprise des exploitations apparaît comme un fort enjeu sur le territoire**. Les agriculteurs sont par ailleurs confrontés, en plus des spécificités des territoires de montagne, à de nombreuses contraintes : morcellement, ravageurs, conflits d'usage, interdiction des propriétaires fonciers, ...

L'agriculture permet de **répondre aux enjeux de conservation** des prairies du site Natura 2000 des versants du Col d'Ornon, dans le sens où **elle reste présente et a ce rôle d'entretien**, et dans le sens où **ses pratiques restent en adéquation avec les préconisations** des environnementalistes.

Il sera donc important, d'une part, de **participer à son maintien et à son développement** en maintenant son dynamisme, en favorisant l'installation et la transmission des exploitations, en sécurisant l'outil de production, et en favorisant l'exploitation des prairies non entretenues, et d'autre part, **de maintenir ses pratiques respectueuses de l'environnement (voir schéma bilan p.49)**. Ce deuxième objectif est déjà en majorité atteint par les agriculteurs qui entretiennent leur outil de production. Une marge de progrès pourra être envisagée en concertation entre les agriculteurs et les environnementalistes. La mise en place de MAEt permettrait dans tous les cas une valorisation de leur travail. Les freins à leur mise en place restent cependant importants, notamment à cause de l'image négative véhiculée par le PNE sur la partie sud du Col d'Ornon, où les enjeux de préservation sont les plus forts.

L'image du PNE pourrait être améliorée en apportant des réponses aux premières préoccupations des agriculteurs et aux difficultés auxquelles ils sont confrontés quotidiennement. **L'implication du PNE dans le maintien des activités agricoles apparaît comme une passerelle vers le développement de la contractualisation.**

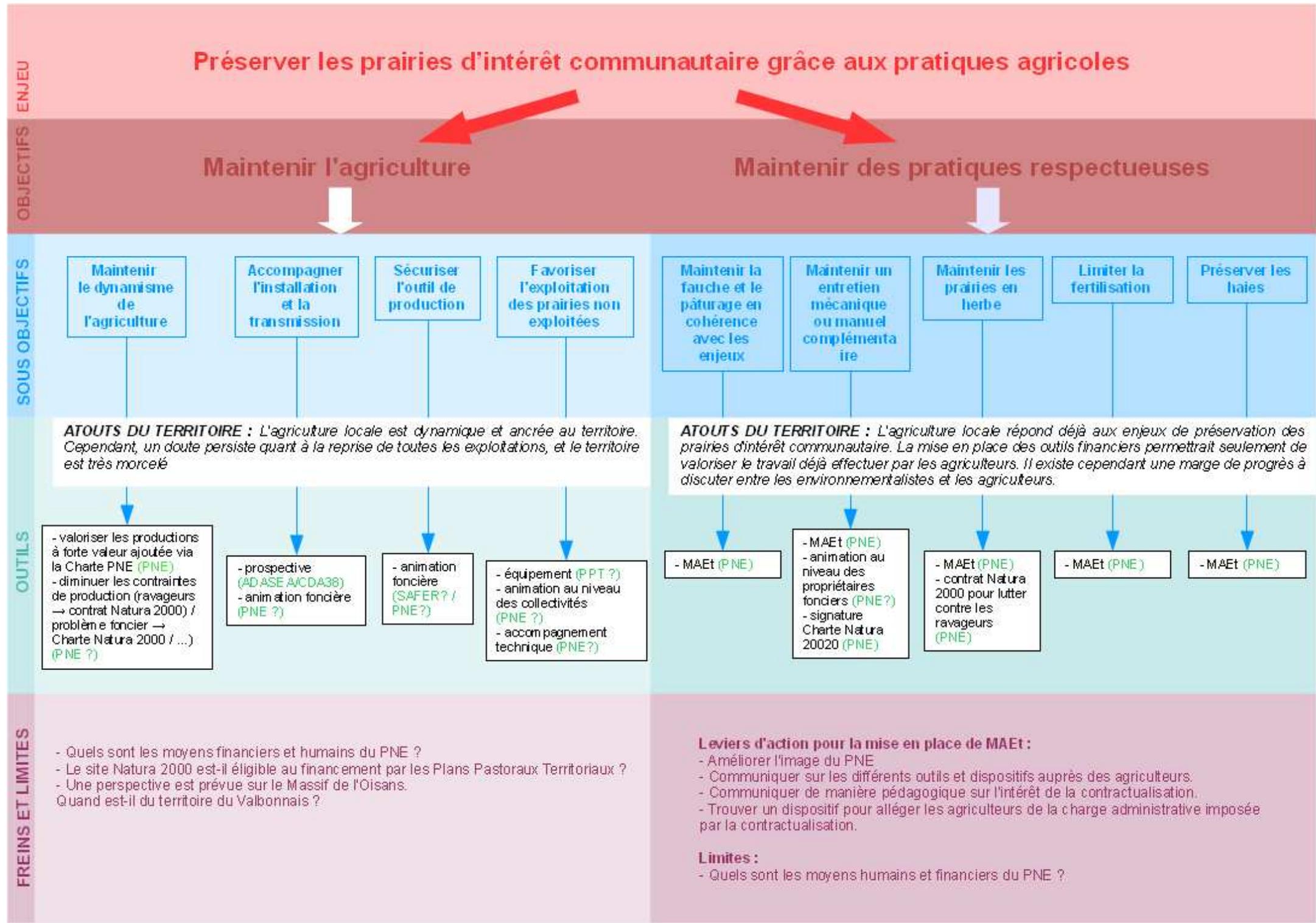


Schéma 3: Bilan - Préservation des prairies par l'agriculture